

No 481 - Jeudi 13 Janvier 1938 - 1 fr. 75

DETECTIVE



VICTIME DE WEIDMANN

La confession de la bande, cette semaine,
a fait entendre la même phrase

*“Je savais que Weidmann avait assassiné
Jean de Koven”*

WEIDMANN



Tenté par une petite annonce d'offre d'emploi publiée par Weidmann, le valet de chambre anglais Eugène Addor faillit tomber dans le traquenard.



De même que son compatriote Addor, la chauffeur Chas Grey eut des pourparlers pour entrer au service du tueur, mais il eut la chance de changer d'idée...



M.M. Darter et Glazer, émigrés allemands, avaient été attirés à la Voulzie, où Weidmann se proposait de les assassiner pour que son passé restât ignoré.

VOILÀ déjà six semaines que Weidmann et ses complices sont sous les verrous. Pendant ces quarante-deux jours (reliés par maintes nuits de labeur), les enquêteurs se sont acharnés, avec une compétence égale à leur zèle, à conduire de progrès en progrès l'instruction de l'affaire. Quotidiennement, nous-mêmes avons suivi sans relâche le développement de la procédure. Nous en avons fait le point, chaque semaine. On se souvient donc que notre dernier article relatif à la bande du tueur portait sur les graves confidences de Henri Tricot.

De même que son amant Million, Colette Tricot, la femme du témoin, avait soutenu, dans ses premiers interrogatoires, qu'elle n'avait connu, des forfaits de Weidmann, que le meurtre de Roger Le Blond. Pressé à son tour de questions, Henri Tricot, mari qui mériterait sa niche, sa palme et son auréole *biscornue* au grand portail de quelque cathédrale consacrée à la jobardise, s'était tout d'abord montré obstinément réticent dans ses réponses, soucieux de ne pas accabler l'épouse qui l'avait trahi et couvert de honte. Puis, confondu par des lettres signées de son nom et retrouvées par les enquêteurs, l'époux de l'inculpée avait bien été obligé de reconnaître que Colette lui avait confié le secret du tragique *kidnapping* de miss de Koven, de l'assassinat de Jeanine Keller ; et qu'elle lui avait fourni d'importants détails concernant le meurtre de Le Blond.

Depuis, Colette Tricot a repris place sur la « sellette ». Elle a parlé. Elle a tout dit. Du moins, elle est revenue sur ses fausses dépositions, ses réticences, ses lacunes de la première heure ; et elle s'est étendue en détails prolixes sur les secrets partiellement dévoilés par son mari. Est-ce là, d'ailleurs, ce qui les rend, maintenant, l'un et l'autre, si rayon-

nants de sérénité ? Tous ces jours-ci, Colette arrivait au palais de justice, au milieu des curieux (de plus en plus rares, il est vrai), comme si elle se croyait réhabilitée par ses aveux. Elle distribue ses sourires aux badauds ; reconnaît les journalistes fidèles à leur poste et leur adresse du front son plus gracieux bonjour ; elle entre chez le juge d'instruction avec le même air juvénile et, pendant les suspensions d'interrogatoires, elle entretient la causette avec ses gardes, tout comme dans la salle d'attente d'une petite gare, entre deux trains ! En retour, certains la saluent au passage par son pseudo-prénom (elle s'appelle Renée en réalité) ; d'autres la plaignent : « Pauvre petite, savez-vous qu'elle a un point pleurétique ? » Et pendant ce temps-là, accoudé à la galerie qui domine le hall du palais de justice, passant des heures à attendre son tour d'être réinterrogé ou confronté, le mari si bon (retenons-nous de taquiner la rime !) caresse l'idée de reprendre la triste épouse, la mère dénaturée « tombée » dans tant de mains et dans tant d'opprobre. Il sourit à cette idée comme s'il entrevoyait le paradis. Il sourit aux curieux qui lèvent le nez pour l'observer. Il sourit pour ci, pour ça, pour tout. Du haut de son belvédère, à longueur d'après-midi, Henri Tricot symbolise la patience, la mansuétude, l'optimisme, et n'abandonne pas son air serein...

Cependant, l'énorme dossier de l'affaire Weidmann augmente considérablement. Les nouvelles dépositions de Colette Tricot sont, notamment, des pages qui pèseront lourd dans la balance de la justice, aux jours des assises.

Colette découvre l'affaire De Koven

Tout d'abord, Colette a reconnu devant M. Berry, l'excellent juge d'instruction, que, dès le meurtre de miss de Koven, elle avait été, ainsi que Million, au courant de ce forfait. Revenant de son escapade à Malo-les-Bains avec Jean Blanc, elle était allée à l'improviste à La Voulzie et, comme Weidmann était absent, elle était entrée dans la place en escaladant la porte du jardin, puis en enjambant une fenêtre. Elle remarqua alors tout un matériel neuf d'objets de toilette qu'elle admira avec étonnement. Weidmann survint. La curieuse l'interrogea. Il lui répondit sèchement qu'elle n'avait pas à le questionner sur ses achats. Mais, le lendemain, étant restée à La Voulzie, Colette retrouva, dans un quotidien relatant l'affaire de Koven, l'énumération et le signalement des objets de toilette qui se trouvaient dans la villa. L'article révélateur dévoilait que ces objets avaient été achetés au moyen des chèques portant la signa-



Tricot révéla tardivement que sa femme l'avait mis au courant de l'assassinat de Miss Jean de Koven dont on voit ci-contre un portrait inédit.

ture de l'Américaine disparue. Dès lors, Colette Tricot entrevit la vérité. Une maladresse de Weidmann lui permit de comprendre encore mieux « les choses ». Comme l'Allemand enlevait sa veste pour s'allonger sur son divan, le chèque de miss de Koven tomba d'une des poches du vêtement. Le tueur engagea alors l'indésirable témoin à garder son secret, sous peine de mort. Colette mit cependant son amant Million dans la tragique confidence et résolut de déguerpier à la faveur du premier moment d'inattention de Weidmann. Mais l'Allemand veillait ! D'après les dires de Colette, il la séquestra, elle et Million, à La Voulzie ; et même, comme elle voulait s'enfuir en escaladant la barrière, il lui tira un coup de revolver dont elle fut blessée à la jambe.

Renseigné par ses avocats sur les déclarations de Colette, Weidmann les a reconnues exactes, sauf pour l'épisode du coup de feu, affirmant qu'il n'avait jamais retenu le couple Million-Tricot à La Voulzie sous la menace de son arme.

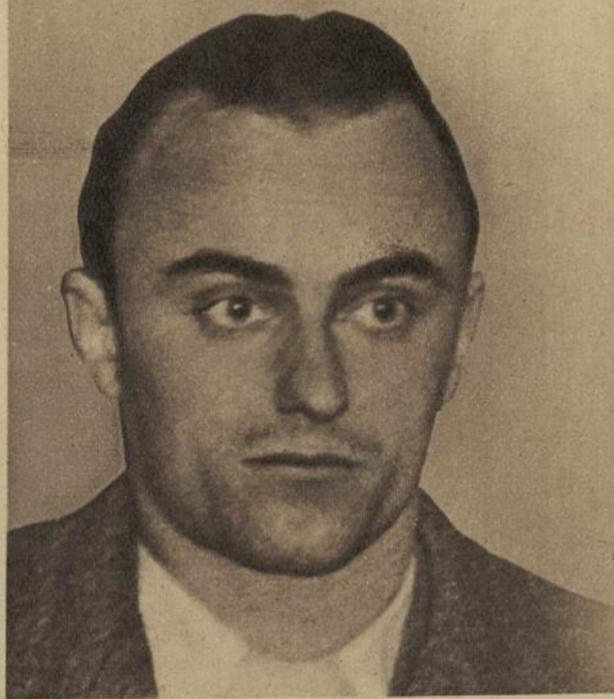
Colette apprend l'affaire Le Blond

Ensuite, Colette Tricot passa aux confidences relatives à l'affaire Le Blond.

Le jour du crime, 16 octobre, Million avait emmené sa maîtresse à Paris, de grand matin. Il lui avait enjoint péremptoirement de ne pas remettre les pieds à La Voulzie avant vingt heures, et de s'abstenir, durant la journée, de bavarder étourdiment.

Après avoir trompé son impatiente curiosité en passant la matinée et l'après-midi au cinéma, Colette brûlait de savoir pourquoi on l'avait éloignée de La Celle-Saint-Cloud. Elle devança l'heure qui lui avait été fixée pour réintégrer la villa ; et elle arriva devant celle-ci comme Million et Weidmann, l'un dans un cabriolet vert (celui de Le Blond), l'autre dans sa voiture « personnelle » (c'est-à-dire celle de Couffy), s'en allaient en se suivant dans la direction de Paris. Weidmann reprocha à Colette d'être rentrée trop tôt, et il lui recommanda de ne pas bouger de la maison pendant que lui-même et Million effectueraient leur « course » crépusculaire. Sitôt dans le vestibule, Colette reconnut au portemanteau le pardessus et le manteau de Le Blond (qu'elle avait vu deux fois, les jours précédents), en même temps qu'elle fut saisie à la gorge par une agressive odeur d'eau de javel, émanant du parquet lavé. Deux heures plus tard, l'Allemand et son compagnon rentraient à La Voulzie, rapportant quelques victuailles pour un frugal dîner. Ils furent obstinément muets pendant le bref repas ; puis, s'enfermant dans la chambre de Weidmann, les deux acolytes tinrent secrètement conseil. Intriguée jusqu'à l'anxiété, il tar-

Roger Million, dénoncé par Colette Tricot, aura encore contre lui la charge des pièces à convictions saisies par les gendarmes de Nantua.



LE TUEUR



Après les déclarations de son mari, Colette prenant le parti de revenir sur ses mensonges, fit de graves confidences à la charge de son amant.

...dait cependant à Colette de percer le mystère. Au lit, elle insista pour obtenir des confidences de son amant. Elle les obtint et en fut d'autant plus atterrée que Million ajouta : « Si tu dénonces Karrer (ainsi que se faisait alors appeler Weidmann), oui, si tu dévoiles qu'il a assassiné Le Blond, il te tuera sans miséricorde ; et moi, je l'aiderai à te supprimer. D'ailleurs, même si tu nous échappes, nous avons des copains qui te retrouveront et qui se chargeront, à notre place, de te mettre du plomb dans la tête... »

A ce point de son récit, Colette fut prise d'un malaise dû au refroidissement pulmonaire qui l'a saisie en prison. M. Berry remit au lendemain la suite de l'interrogatoire. Quand elle fut de nouveau introduite dans le cabinet d'instruction, Colette compléta ses déclarations avec la même loquacité que la veille.

— Moi, dit-elle, je tremblais de demeurer plus longtemps à La Celle-Saint-Cloud ; mais Million, c'était tout le contraire ! Après la nuit où il m'avait raconté l'assassinat de Roger Le Blond, il m'annonça qu'il avait l'intention de louer une villa proche de La Voulzie, pour ne plus se séparer de « Karrer ». Heureusement pour moi, le père Million avait lu les journaux ! Il avait remarqué que le signalement du présumé meurtrier correspondait à celui de son fils, que le nom de Pradier était le même que celui d'un ami de sa famille, que la tenture dans laquelle avait été emballé le cadavre de Le Blond était identique à celle qu'il nous avait donné lui-même, lui, le père Million. Alors, dès le lendemain de la découverte du crime, il envoya une lettre à Roger pour lui enjoindre de venir lui fournir des explications. C'est ainsi que nous avons quitté La Voulzie, le soir du 18 octobre. Vous savez que ce soir-là, le père Million, Roger et moi passâmes la nuit à prendre conseil les uns des autres. Le père de Roger et moi étions d'avis de nous mettre à la disposition de la justice, mais mon amant ne le voulait pas. Il finit par fléchir son père, et je fus chargée de faire appel à Jean Blanc, qui m'était dévoué par amour, pour qu'il nous aidât à quitter Paris de toute urgence. Ce fut alors le départ pour Ligny-en-Cambrésis, puis pour la Côte d'Azur et pour Nantua. Mais ce n'était pas la fin de mes tribulations, car Million craignait que je ne le trahisse et me tenait sous la menace pour m'empêcher de lui échapper. Un jour, je parvins à lui soustraire l'arme qui ne le quittait pas. Il me la reprit avec violence en criant que « prendre son revolver à un homme, c'était la pire des injures ». Puis, quand Weidmann fut arrêté et que le père de Jean Blanc enjoignit à celui-ci de réintégrer Paris, Roger songea un moment à me tuer et à se suicider ; puis il se ravisa et envisagea de passer en Suisse. Mais, comme je décrétai que je reviendrais avec Jean Blanc à Paris, Roger céda. C'est ainsi que nous reprîmes le train non sans que Million se débarrassât en cours de route, de la montre de Le Blond, en la jetant par la portière, dans un ruisseau...

Colette "devine" l'affaire Keller

Entre la date du meurtre de miss de Koven et l'assassinat de Roger Le Blond, c'est-à-dire entre le premier forfait commis en France par Weidmann et la fuite du couple Million-Tricot, pour Nantua, Colette n'avait-elle rien su de l'assassinat de Couffy, ni du tragique guet-apens tendu à Jeanine Keller ?

A la question du juge, la maîtresse de Million répliqua laconiquement qu'elle avait tout ignoré de l'affaire Couffy ; mais, par contre, elle confirma sans hésiter que, contrairement aux protestations de son amant, celui-ci avait réellement participé au meurtre de la malheureuse Strasbourgeoise. Un soir du début d'octobre, Million et Weidmann étaient rentrés les pieds pleins de sable, à La Voulzie. Leur chaussettes en étaient remplies. Ils rapportaient, par

ailleurs, une grande valise et des vêtements féminins que Colette n'avait jamais vus. Elle « devina » donc qu'ils avaient effectué dans la journée, quelque mauvais coup mystérieux, dont une forêt sableuse avait été le théâtre (la forêt de Fontainebleau). Curieuse comme à son ordinaire, l'amie de Roger Million l'avait questionné avec insistance. En réponse, elle n'avait essuyé que des rebuffades. Mais deux jours plus tard, elle reçut l'ordre d'aller encaisser le mandat de 1.300 francs, établi au nom de Jeanine Keller, la victime dont Million lui avait confié le passeport.

— D'ailleurs, continua Colette Tricot en s'adressant au juge d'instruction, je n'avais pas gardé ce secret exclusivement entre Weidmann, Million et moi. J'avais mis Jean Blanc au courant et de ce « mystère » Keller et de l'affaire de Koven, au cours d'une promenade en voiture que nous effectuâmes seul à seul, le 7 ou 8 octobre, sur la route d'Evreux...

Jean Blanc, confronté avec Colette, déclara n'avoir pas souvenir de ces confidences.

— Peut-être, dit-il, m'a-t-elle réellement parlé des affaires mystérieuses qu'elle avait découvertes ou devinées. Mais ses propos me sont entrés par une oreille et sortis aussitôt par l'autre, comme la fois où elle m'avait raconté, toute Saint-Quentinoise qu'elle fut, qu'elle était née sous le ciel d'Egypte...

Plus âpre, plus tumultueuse fut la confrontation de Colette et de Million. Dressés l'un contre l'autre, s'affrontant du regard et de la voix, les deux amants se jetèrent réciproquement à la face de véhéments démentis. Ils se fussent frappés et entre-déchirés si les gardes ne les eussent maintenus avec poigne. Il n'en est pas moins resté aux enquêteurs l'impression fort nette que Colette avait fourni des détails trop précis, trop « vécus », concernant notamment l'affaire Keller et l'affaire Le Blond, pour qu'on puisse garder le moindre doute sur le rôle criminel de Million. D'ailleurs, en accusant son amant d'avoir participé au meurtre de Jeanine Keller et à l'assassinat de Le Blond, Colette n'a que répété en détails ce que Weidmann avait avoué plus sobriement.

Les rescapés de l'assassinat

Voici, il y a quelques jours, que deux anciens compagnons du monstre, MM. Dærter et Glazer, qui avaient retrouvé celui-là à Paris, vinrent narrer au juge d'instruction que le locataire de La Voulzie les avait attirés chez lui, dans la très probable intention de les assassiner. Incarcéré comme prisonnier politique au moment où Weidmann était détenu de droit commun à la prison de Francfort, M. Dærter était fort bien renseigné sur le passé de son ancien com-

A son arrivée à New-York, le cercueil de Jean de Koven fut déposé dans un salon mortuaire où de nombreux amis vinrent se recueillir pieusement.

pagnon de geôle. De son côté, emmené plusieurs fois à La Celle-Saint-Cloud, par M. Dærter, M. Glazer avait été sollicité par Weidmann pour repeindre le numéro minéralogique de la voiture de Couffy. Il avait fait alors une réflexion imprudente qui avait éveillé la méfiance du tueur. Pour supprimer et le témoin de son passé et le peintre trop observateur, Weidmann leur proposa un voyage à Francfort, sous prétexte qu'il devait se rendre d'urgence auprès de sa mère, soi-disant gravement blessée dans un accident d'auto. Craignant d'être inquiétés à la frontière, les deux émigrés, Dærter et Glazer refusèrent l'invite. En apprenant bientôt après les six crimes commis par Weidmann, ils comprirent qu'ils l'avaient échappé belle...

D'autre part, on sait qu'à la faveur de petites annonces publiées dans les journaux, Weidmann était entré en relations épistolaires avec de nombreuses personnes, étrangères pour la plupart. La traduction des dizaines de lettres saisies à La Voulzie, permet d'établir que trois de ces correspondants étaient des Anglais : le valet de chambre Eugène Addor, le chauffeur londonien Chas Gray et la jeune journaliste-exploitrice Helen Allan. On craignit un moment que ces Britanniques n'aient subi le sort de la malheureuse Jeanine Keller, victime de sa confiance dans les petites annonces de l'Allemand. Heureusement, sur commissions rogatoires adressées à la police anglaise, par M. Berry, les trois compatriotes d'outre-Manche furent retrouvés indemnes.

On comprend aisément que ces rescapés de l'assassinat gardent un souvenir impérissable de leurs relations avec le monstre. Par contre, il est bien plus étrange que de nouveaux correspondants se plaisent actuellement à pourvoir le sextuple assassin de mandats postaux et de lettres pleines de sympathie. Il semble que les auteurs de ces dons et de ces missives emploieraient plus utilement leur argent et leur temps en se confiant aux soins salutaires d'un psychiatre ou d'un aliéniste...

Noël PRICOT.



N'éprouvant ni remords ni appréhension, Weidmann, comme on le voit ci-contre, est le plus souriant des monstres.



Le bicot

de "la



Bordée de jardins, calme, tranquille, la rue Louis-Roland fut choisie par Cherki pour ses exploits.

DANS cette confortable maison, bordant un terrain vague, derrière la salle des fêtes de Montrouge, Jacob Cherki menait une vie en apparence paisible. On ne lui connaissait pas de situation très définie : il sortait et rentrait à des heures irrégulières, mais il y a tant de métiers qui se prêtent à ces fantaisies horaires... Il était bien vêtu, avait bonne mine, recevait peu et ne se liait pas. Une compagne jeune, effacée, soumise, gouvernante-femme tenait ses lares en parfait état.

Le couple ne se distinguait en rien de beaucoup d'autres : quelques querelles discrètes, mais qui n'en a pas, certaines difficultés de terme, toutes passagères... Mais rien qui pouvait faire prévoir que Jacob Cherki, l'Algérien, serait un jour tristement célèbre dans les annales de la pègre sous le surnom du bicot de « la Noire », l'homme de la nuit. Oui ! cette existence quiète, bourgeoise, sereine, eût pu durer longtemps encore si...

Un attentat

« Chauffeur, à la porte d'Orléans. »

M. Urbano Sillon, originaire de Haïti, est depuis de nombreuses années, chauffeur de taxi. Il est minuit. Le boulevard Montmartre, tous feux dehors, bruit de la foule qui sort des spectacles. Cette course, rémunératrice (elle est longue et à tarif double) est la bienvenue. La journée du 18 octobre n'a pas été pour le conducteur fameuse. Ses dix chevaux emmènent donc rondement, par les rues vides, le client pressé. Celui-ci est monté rapidement dans la voiture. Il doit lui tarder de rentrer chez lui.

Porte d'Orléans ! Stop.

« Allez un peu plus loin, dans Montrouge, jusqu'au monument aux morts. Je vous conduirai. »

La course reprend dans la nuit sombre. Au monument, le voyageur a crié : « A gauche, rue Louis-Roland. »

Cette rue, qui comporte à gauche de petites maisons basses, bordées de jardins, à droite des demeures plus hautes, est déserte à cette heure avancée de la nuit.

Certes, M. Sillon n'a pas peur. Il a fait la guerre dans nos rangs et sa boutonnière s'orne des rubans glorieux de la médaille militaire et de la croix de guerre. N'importe, cette voie l'impressionne par son

vide et par sa pénombre douteuse. Il marche doucement maintenant. Sa tête se penche pour essayer de lire au fronton des maisons le numéro, but de la course. « Après celle-ci, pense-t-il. » Mais, il n'aperçoit qu'un mur immense, sans numéro apparent et se prolongeant jusqu'à l'avenue Aristide-Briand, dont il aperçoit le sol violemment éclairé, à quelque deux cents mètres de là.

La vitre qui sépare son siège de l'habitacle du client s'est ouverte. Attentif à sa conduite, le chauffeur attend les ordres ou les indications nouvelles. Sa femme lui a affectueusement noué autour du cou, avant son départ pour le travail, un cache-nez de laine, amoureusement tricoté. Mais qu'est-ce ? Il est bien serré, ce foulard et fait bien mal son office. Il doit, certes, protéger la gorge, mais pas au point d'étouffer son propriétaire.

Quelqu'un tire, tire sur ses extrémités. Le client est un assassin qui essaye d'étrangler M. Sillon. Celui-ci, nerveux en diable, réussit en partie à se dégager et hurle, hurle, à amener tout Montrouge et la banlieue environnante.

— J'ai une belle voix, nous dira-t-il plus tard, en contractant mes poumons, je fais autant de bruit qu'une sirène.

On conçoit que dans la nuit calme d'automne, ce hurlement prolongé fit quelque vacarme. L'étrangleur prit peur, lâcha prise et sauta prestement par la portière. Le chauffeur, courageusement, fit marche arrière, mais l'homme courait bien et se perdit dans une venelle. Le commissariat de Montrouge ne put qu'enregistrer la plainte, quelques instants plus tard.

Et un autre...

Au volant de sa voiture, M. Jean Vignal étale son confortable ventre de sexagénaire solide et joyeux. Il a été, jadis, collignon. Il a connu ce bon vieux temps — 1900 — quoiqu'on en dise — l'époque où Cocotte mangeait son picotin d'avoine mélangé de son — c'était bon, monsieur, pour leurs intestins — et où la course à 20 sous était une affaire. Puis, quand les chevaux puants remplacèrent, en majorité, ceux à crottin, il troqua phaéton et bidet pour une automobile et depuis 1913, champion habile du macaron, M. Vignal a transporté des milliers de voyageurs.

— J'allais remiser — il pense encore à sa voiture

hippomobile — et je passais vers la rue Le Peletier, à minuit, quand un psst énergique me fit stopper.

« — A Montrouge, en vitesse... » C'était dans la nuit du 2 au 3 janvier, à croire que les Parisiens avaient dépensé tout leur argent en cadeaux et en chocolat, car le client avait été rare. Bonne aubaine, pensai-je. Montrouge cela va faire au moins 20 ou 22 francs.

« — Allez plus loin, prenez la rue Louis-Roland. » Ils sont extraordinaires ces clients qui ne sont jamais fixés sur leur destination définitive. Au fond, ça m'est égal, car la cascade du taximètre continue. J'enfile cette rue si semblable à celles de mon Levallois, quand j'entends :

« — Eh ! vieux, ça ne te dis rien ? »

« Je me retourne et j'aperçois un revolver dont le canon était dirigé vers ma poitrine.

« Tu rigoles, répliquai-je — dame, il me tutoyait, je pouvais bien en faire autant — rentre ça, faut pas jouer avec.

« — Allez ! allez ! c'est sérieux, ton portefeuille ou je tire. »

« Je biaisai :



« — J'en ai jamais eu, mon gars.

« — Ta monnaie, alors. »

Je sortis une à une, de ma houppe, les quelques rares pièces de cent sous qui y tintinnabulaient, huit en tout.

« J'ai pas autre chose.

« — Eh bien ! fous le camp et ne te retourne pas. Qu'auriez-vous fait à ma place, d'autant plus que l'homme, au milieu de la rue, placé sous une lampe axiale, tenait en joue mon véhicule... Je donnais quelques instants plus tard le signalement complet de mon agresseur... »

Le dernier

M. Boris Terebeneff a « briqué » les mers du monde pendant vingt ans, au service du tsar, ou de la Russie tout court, puisqu'il était capitaine au long cours.

1920. Exode à Paris. Maintenant, il véhicule, de par la capitale, dans son taxi rouge, pimpant, bien astiqué : hommes d'affaires, amoureux, retardataires ou gens pressés.

Epris de mathématiques intégrales, de cosmographie, d'astrologie, souvenirs d'une enfance studieuse, il se perfectionne, lorsqu'il est en station, en ces sciences ardues et ingrates. C'est son plaisir. Il était plongé dans l'étude d'une équation délicate, au carrefour Drouot, près du métro, quand une voix brève le sortit de ses calculs compliqués.

Destination : porte d'Orléans. Ceci se passait dans la nuit du 4 au 5 janvier, à 1 heure du matin. M. Terebeneff ferma son précieux bouquin, traitant d'ali-



Ancien capitaine au long cours, ayant burlingué sur toutes les mers du monde, M. Terebeneff, chauffeur courageux et homme cultivé, explique à notre collaborateur la manœuvre compliquée du sextant.

dades et de pinnules, de sextants et de parallèles de latitude, et, de savant, redevint chauffeur correct et diligent.

« — S'il vous plaît, dit le voyageur pendant que le taxi passait à hauteur des cafés étincelants de lumière place d'Orléans, conduisez-moi rue Louis-Roland. Vous savez où elle se trouve ? »

Bien sûr, tiens. Avez-vous vu un chauffeur russe ignorer une rue de Paris et de sa banlieue immédiate ? Posez lui donc une colle et vous verrez. Pardieu ! s'il la connaissait, la rue Louis-Roland, cette artère qui joint l'ancienne route d'Orléans, devenue avenue Aristide-Briand à la rue d'Orléans.

— C'est là ! arrêtez.

Un coup de frein à la russe, énergique, net, mais sans brutalité. Le client ne descend pas. Le calme M. Terebeneff attend. Nitchevo ! Un revolver lui carresse les côtes. Il tourne lentement la tête vers son propriétaire et, de sa voix chantante et douce :

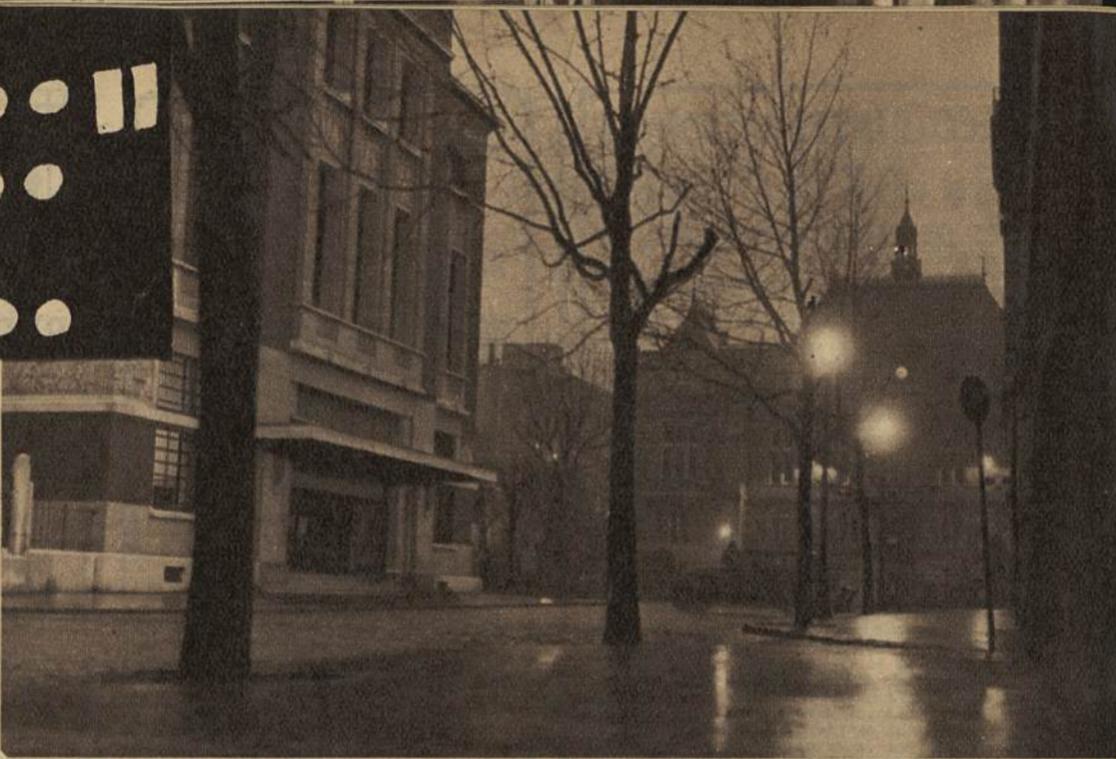
— Oh ! vous savez, mon argent est à moi : j'ai assez de peine à le gagner.

— Pas d'histoire. Ton péze ou tu es mort.

L'inspecteur principal Schmit (à dr.) et un de ses collaborateurs conduit Jacob Cherki, à la Police Judiciaire où il va être confondu par ses victimes.



Son mauvais coup accompli, Marcel l'Algérien regagnait ce coin moderne de Montrouge, où il habitait.



multicolores, bariolées, bigarrées sur les grands boulevards. Entre elles, les camelots, peu riches, ont aménagé leur installation de fortune

Marcel l'Algérien, à la faconde rapide et impérative, bateleur intarissable, offre sa marchandise aux passants que le bon marché appâte.

« 3 fr. 50 les cravates, 3 pour 10 francs ! »

Les affaires sont bonnes, semble-t-il, mais cela durera peu.

— Pendant l'Exposition ajoute un inspecteur, il faisait l'interprète bienveillant... On le voyait aussi place de la Concorde s'approchant des visiteurs, les interpellant sans vergogne et tenant caché derrière son dos, dans sa main droite, des cartes postales obscènes ou réputées telles par les collégiens boutonneux, en mal d'amour...

— On va le cueillir, dit l'un.

— Entendu ! mais il ne dira rien. Plus buté qu'un mulet d'Auvergne », disent les autres.

L'inspecteur principal Moreux est d'accord pour cette expédition.

Marcel l'Algérien et sa « femme » déjeunent. On frappe à la porte. « Quel est cet importun ? » bougonne l'homme. Il ne pense pas si bien dire... Ils sont plusieurs. Justement, le couple est au dessert. Ce n'est pas trop le déranger que de le prier à une visite, 36, quai des Orfèvres. Jacob Cherki, dit Marcel l'Algérien, l'a d'abord pris de haut.

— Comment ! mais cela ne se passera pas ainsi. Je ferai intervenir...

— Quelle rengaine que cette chanson murmurant Ouarab, Rosotte et Akouka. On commence à la connaître.

L'interrogatoire ne donne d'abord rien. Cherki a une mémoire prodigieuse, c'est ce qui le perdra.

« Dans la nuit du 18 au 19 octobre, mais je faisais la belotte avec des amis, au café du centre : même que c'est moi qui ai perdu. Je me suis couché d'ailleurs à onze heures, même que j'ai fait jouer la T. S. F. et que les voisins ont cogné au mur, parce que l'heure du sommeil était venue et celle du plaisir passée... »

Confondu

Six inspecteurs vêtus comme vous et moi sont alignés le long du mur du bureau où a lieu l'interrogatoire. On y insinue Cherki. On lui a enlevé les

menottes : il a coiffé sur ses cheveux noirs un élégant chapeau. Les trois chauffeurs, convoqués et examinant des photos, ont préféré voir « nature ». Ils entrent. Ils ne se sont pas consultés, évidemment, et on ne saurait les accuser de complicité. Ils ont tous trois le même geste et désignent le coupable : le troisième à partir de la droite de la fresque vivante placée devant eux. Tout ! son visage, sa voix, ses gestes et son regard inoubliable, leur rappelle l'agresseur. Ils n'ont pas eu une minute d'hésitation : ils sont sûrs de leurs souvenirs.

Naturellement l'Algérien n'est pas de leur avis.

« Ils se trompent, crie-t-il. Ce n'est pas moi. J'ai des amis qui vous diront que... »

Mais après ce long interrogatoire et ces confrontations si pertinentes, l'opinion des policiers est faite. Ils tiennent un redoutable bandit et les cadavres des chauffeurs de taxi Markoff et Habert sont encore chauds...

Et les bandits font école. Trois garnements ont essayé de les imiter, l'autre jour.

La police va s'efforcer de jeter sur ces assassinats impunis un peu de lumière.

Elle veut en finir avec ceux qui, dans l'ombre complice, attaquent lâchement les chauffeurs, les frappent dans le dos ; avec les « hommes de la Noire » constitués en bande ou agissant individuellement. Elle veut que la loi des séries cesse son jeu cruel...

Hubert Bouchet.

La hausse formidable du papier, les hausses des transports, de l'impression, des frais généraux, nous ont contraint, malgré le dévouement de tous nos collaborateurs, malgré la compréhension amicale de notre imprimeur Georges Lang, à porter à 1 fr. 75 notre prix de vente que, depuis neuf ans, nous avions réussi à maintenir à 1 fr. 50.

Nous sommes désireux toutefois de laisser un avantage à nos abonnés, anciens et nouveaux. Pendant trois semaines encore le prix des abonnements à Détective ne sera pas augmenté.

Abonnez-vous donc à DÉTECTIVE dès aujourd'hui.

Pendant ce temps, le chauffeur levait précautionneusement son avant-bras et se préparait, d'un mouvement violent, à faire dévier l'arme, quand, d'un jardinet, à quelques mètres de là, un homme déboucha. Peur ! manque de sang-froid, affolement : le client tomba plus qu'il ne descendit de la voiture et fonça dans la nuit noire en criant : « Le commissariat, c'est par là. » Comme audace...

La vélocité du taxi n'atteignit pas celle de l'homme sur soixante mètres de course et le poste de police inscrivait peu après la troisième agression de la rue Louis-Roland.

Signalement

« C'est un homme bien habillé, au type algérien très prononcé, mais parlant sans accent. Visage dur, démarche sportive, semblant sûr de lui et au regard méchant. »

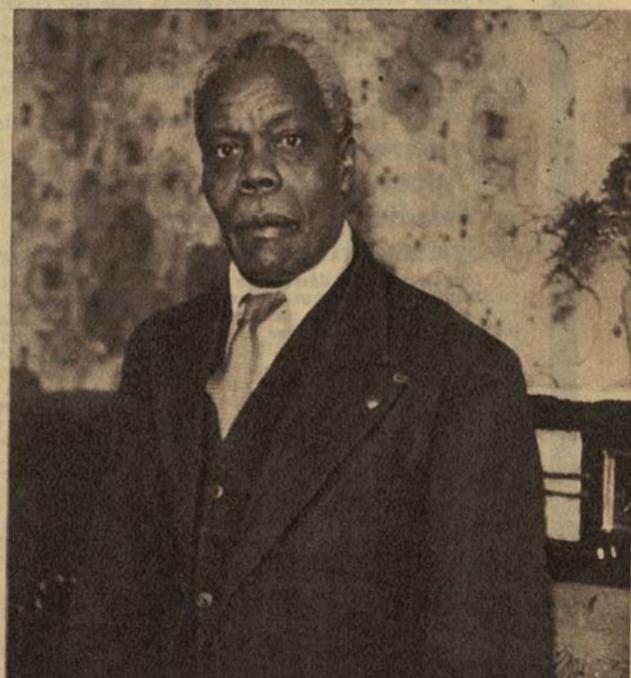
A la brigade nord-africaine, le brigadier Ouarab, les inspecteurs Rosotte et Akouka relisent le signalement donné par les chauffeurs agressés. Ils connaissent bien la pègre qui nous vient du Nord de l'Afrique.

Tiens, tiens, et Marcel l'Algérien, que devient-il ? Depuis sa troisième condamnation pour vol, on n'a plus entendu parler de lui. Tout correspond ; l'allure désinvolte, le gars conscient de sa force et de son habileté, son amour des beaux complets et son culot imperturbable.

On l'a aperçu pendant les fêtes de la Noël, au milieu des petites baraques qui alignent leur silhouettes



Brave homme placide, M. Vignal raconte sa mésaventure qui faillit tourner au drame.



« Je le reconnaitrais entre cent mille, affirme, avec force et sans hésiter, M. Urbaro Sillon, sûr de soi.

**ÉCOLE INTERNATIONALE
de DÉTECTIVES
ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS**
(Cours par correspondance)
Brochure gratuite sur demande
28, AVENUE HOCHÉ (8^e)
CAR. 19-45

**RÉVEILLEZ LA BILE
DE VOTRE FOIE —**
Sans calomel — et vous santez du lit
le matin "gonflé à bloc"

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !
Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les **PETITES PILULES CARTERS** pour le FOIE ont le pouvoir d'assurer le libre afflux de bile qui vous remettra d'aplomb. Végétales, douces, étonnantes pour faire couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Ttes Pharmacies : 9 frs 75.

**Benoit de VAISE
LA RADIESTHÉSIE DIVINATOIRE**
à la portée de tous
Manuel Théorique et Pratique du Pendule Hermétique
Envoi franco domicile
contre timbres-poste 3 fr.
LIBRAIRIE CRITIQUE, 25, Rue de Vanves, Paris

Cette annonce n'est pas valable pour la Belgique.

ALTA
présente
ARC

LA NOUVELLE MONTRE-BRACELET
ÉPOUSANT LA FORME DU POIGNET
(rectangulaire ou tonneau)



49 fr.
avec verre incassable
bracelet métal chromé :
69 fr.

Garantie 5 ans sur facture
ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT
Ouvert tous les jours sauf Dimanche
**P.P. ALTA, 120, rue de Rivoli
PARIS (Métro Châtelet)**

ACCORDÉONISTES
DEMANDEZ LE CATALOGUE 30
DE LA FABRIQUE FRANÇAISE
DEDENIS, à BRIEVE (Corrèze)

Confidences

RUBRIQUE GRATUITE OUVERTE A NOS LECTEURS

1° Dans nos colonnes, nous répondons exclusivement aux questions présentant un intérêt général : hygiène, santé, beauté, culture physique, éducation de la volonté, suggestion, psychologie, technique policière, sexualité, occultisme sciences, lettres et arts. Joindre à chaque demande un bon « Confidences ».

2° Nous répondons par lettres individuelles (sous pli fermé sous enveloppe blanche) aux demandes de consultations personnelles : horoscopes, analyses d'écritures, orientation professionnelle, conseils relatifs à la vie sentimentale et à toute chose concernant la vie privée. Ces consultations personnelles impliquent, pour « Détective », des frais de collaboration, d'administration, de bureau et d'affranchissement que viennent d'augmenter considérablement les multiples majorations survenues au cours des mois précédents. Nous sommes donc obligés d'exiger désormais 24 bons « Confidences » par consultation.

3° On peut envoyer 24 bons portant le même numéro, ou un mandat-postal de 36 francs, donnant droit à 24 numéros consécutifs de « Détective ».

4° Il n'est traité qu'un seul cas dans la même lettre.

Lise H., à Pau. — Comment peut-on calculer les heures planétaires favorables pour fabriquer les parfums magiques et les talismans ?

Chaque jour, au fur et à mesure que le point de la terre où vous résidez effectue sa révolution, le méridien de ce lieu passe successivement en regard de chacun des corps sidéraux. C'est dire que chaque période de vingt-quatre heures comporte un moment où prédomine l'influence de Saturne, un autre où prédomine l'influence de Jupiter et ainsi de suite en passant par Mars, Vénus, Mercure, la lune, le soleil, Uranus, Neptune et Pluton. Le calcul de ces périodes ressort de l'astrologie la plus élémentaire. Il est rendu aisé par les tables annuelles des positions planétaires. Il y a une autre donnée traditionnelle, injustifiée astronomiquement, mais que beaucoup de praticiens ont pris en considération : c'est la division de la durée du jour et de celle de la nuit en douze périodes égales dont chacune est — arbitrairement, semble-t-il — attribuée à l'un des corps sidéraux. On en trouve l'économie dans tous les traités de magie.

Robert 2103. — Pourriez-vous m'indiquer un livre bien documenté, en détail, sur le rôle de la franc-maçonnerie, sur ses rites et règlements ?

Pour ce qui concerne le rôle des institutions maçonniques, voyez l'ouvrage d'Albert Lantoin « Histoire de la franc-maçonnerie ». Quant au rituel cérémoniel, à ses origines et à sa justification doctrinale, vous en trouverez un exposé érudit dans les trois volumes d'Oswald Wirth : Le livre de l'Apprenti, le livre du Compagnon et le livre du Maître.

Un chercheur. — Possesseur de quelques livres d'astrologie, j'y ai trouvé des indications différentes quant aux aspects. A quelle distance, en degrés, de l'aspect exact, celui-ci a-t-il une influence ?

La plupart des astrologues expérimentés n'attachent qu'une faible importance aux aspects de plus de cinq degrés, surtout quand il s'agit d'aspects où la planète la plus rapide précède l'autre. Mais si faible que puisse être l'effet de la proximité de deux corps sidéraux séparés par 5 à 10 degrés, elle ne saurait être nulle. Deux planètes situées à la fois dans le même signe et la même maison retentissent nécessairement l'une sur l'autre.

Joseph M., Antibes. — Est-il possible de corriger chez un jeune homme le vice dangereux de la masturbation ?

Le danger de l'auto-érotisme tient à la fréquence qu'il comporte presque inévitablement. Il convient donc de viser à raréfier les images incitatrices (représentations mentales, rêveries et suggestions extérieures). Pour cela, le moyen le plus sûr c'est l'adoption d'une activité quotidienne coordonnée de manière à ne laisser aucun interstice par où puisse se glisser la rêverie. La culture physique, l'hydrothérapie froide et le sport constituent également de très recommandables antidotes. Ajoutons que la satisfaction, par son mode normal, de l'instinct génésique contribue à créer une aversion très vive pour le triste assouvissement solitaire.

Amour et mariage. — Ma fiancée, âgée de 25 ans, vient d'être amputée des deux jambes, à mi-cuisses. Pourrait-elle, malgré cela, avoir des enfants bien constitués ?

Cette double amputation n'a pu exercer aucun retentissement direct sur les organes reproducteurs de l'intéressée. Il est donc possible qu'elle engendre des enfants absolument normaux. Ce qu'il y a lieu de demander au médecin, c'est si son état général n'a subi aucune altération post-opératoire.

Curieuse. — Je serai curieuse de savoir s'il n'existe pas pour soins intimes de solutions astringentes autres qu'à base de citron ?

Demandez à votre pharmacien une solution de tannin à l'éther. Vous aurez entière satisfaction.

P. J. 24. — Je me réveille plusieurs fois dans la nuit et au matin, j'ai des maux de tête. Comment faire pour dormir d'un bon sommeil sans rêves ?

Ces réveils et ces maux de tête appellent l'attention sur vos fonctions digestives et, subsidiairement, sur la composition de votre repas du soir. Allégez ce repas. Composez-le d'un potage maigre, de légumes frais, de fromage doux et de fruits. Abstenez-vous de boissons alcoolisées et de café. Veillez à la ventilation de votre chambre à coucher. Vous dormirez mieux et vos réveils ne seront plus pénibles.

Madame C. — Pourrai-je savoir d'où proviennent les névralgies intercostales, et si elles sont guérissables ?

Une certaine irritabilité du système nerveux, généralement liée à une alimentation trop acide peut suffire à sensibiliser les espaces intercostaux, au point que le moindre vent-couils provoque de la douleur. Mais comme les algies en question sont parfois symptomatiques de troubles broncho-pulmonaires sournois dont il convient de prévenir les possibles complications, vous auriez grand intérêt à consulter un spécialiste des voies respiratoires, ne serait-ce qu'en vue d'être pleinement rassurée.

X. — Pour se déshabituier de fumer, vaut-il mieux laisser le tabac d'un seul coup ou procéder par étapes ?

Certains ont réussi à abandonner d'un jour à l'autre et définitivement le tabac. Cependant, comme cette méthode suppose une fermeté exceptionnelle, nous croyons la seconde plus sûre pour le commun des mortels. Diminuez progressivement votre ration quotidienne et, quand vous êtes en train de fumer, analysez ce que vous ressentez. Prenez ainsi conscience du fait que l'inhalation de la fumée ne vous cause pas un plaisir appréciable et que vous satisfaites purement et simplement le despotisme de l'habitude.

D. D. — Lectrice fidèle. Cinq tubes de gardénal peuvent-ils provoquer un empoisonnement ?

La plus faible dose de gardénal intoxique. L'ingestion de cinq tubes détermine à coup sûr un empoisonnement, mais les réactions organiques jouent dans 99 % des cas, et ces réactions se traduisent par des vomissements incoercibles. Alors, c'est le lavage d'estomac, les piqûres de strychnine, ce qui empêche la mort mais laisse le patient affligé de gastralgie et de troubles nerveux.

Yvonne L. B. — Comment pourrai-je supprimer la fétidité de mon haleine. Ma dentition est en parfait état et mon état général est satisfaisant ?

Une bonne denture coexiste parfois avec une salive calcaire, ce qui donne lieu à un dépôt de tartre dans les interstices dentaires, surtout à la face postérieure des dents. Le dentiste vous débarrassera de ce tartre. Secondement, l'adénoïdisme qui implique une certaine infection rhino-pharyngienne peut occasionner la fétidité de l'haleine. Il faudrait à ce sujet, vous faire examiner par un oto-rhino-laryngologiste. Enfin, la fermentation gastro-intestinale et l'insuffisance hépatique suffisent à altérer l'haleine. On y remédie nous dit le Dr Oudinot chef des Services médicaux de *Détective* par l'Organobyl et la Formocarbonyl des Laboratoires Courbe, 2, rue du Cherche-Midi à Paris.

Marc, M. de Mulhouse. — J'ai des espèces de glandes invisibles, perceptibles au toucher, à la poitrine, des deux côtés, notamment vers l'épaule gauche. Agé de 50 ans, rhumatisant (goutte) et affligé d'une déficience rénale.

Il s'agit sans doute d'une prédominance des éléments lymphatiques. Le remède consiste en un régime combiné pour rétablir l'équilibre des éléments libres, sanguin et nerveux. Un tel régime est individuel et ne peut être composé qu'après examen direct. Voyez de notre part le Dr Choussaud, 116 boulevard Péreire à Paris, spécialiste de ce genre de cas. Quant à votre déficience rénale, il convient d'y apporter au plus tôt une aide que vous trouverez dans l'usage quotidien de l'urozilfaze.

« DÉTECTIVE-BUREAU »

ADMINISTRATION - RÉDACTION - ABONNEMENTS
3, RUE DE GRENELLE - PARIS (VI^e)

TÉLÉPHONE : LITRE 46-17
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DÉTEC-PARIS
COMpte CHEQUE POSTAL : N° 1298-37
FRANCE ET COLONIES 1 an 8 mois
ÉTRANGER (TARIF A)..... 85. » 35. »
ÉTRANGER (TARIF B)..... 85. » 45. »
ÉTRANGER (TARIF C)..... 100. » 55. »

Les règlements de comptes et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de « Détective »

L'ÉLECTRICITÉ



*Pourquoi
le traitement
par
l'électricité
guérit :*

Le précis d'électrothérapie galvanique édité par l'Institut Médical Moderne du Docteur **M.A. GRAND** de Bruxelles et envoyé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande, va vous l'apprendre immédiatement.

Ce superbe ouvrage médical de près de 100 pages avec gravures et illustrations et valant 20 francs, explique en termes simples et clairs la grande popularité du traitement galvanique, ses énormes avantages et sa vogue sans cesse croissante.

Il est divisé en 5 chapitres expliquant de façon très détaillée les maladies du

**Système Nerveux et de
l'Appareil Urinaire chez l'homme et la femme, les
Maladie des Voies Digestives et du
Système Musculaire et Locomoteur.**

A tous les malades désespérés qui ont vainement essayé les vieilles méthodes médicamenteuses si funestes pour les voies digestives, à tous ceux qui ont vu leur affection rester rebelle et résister aux traitements les plus variés, à tous ceux qui ont dépensé beaucoup d'argent pour ne rien obtenir et qui sont découragés, je conseille simplement de demander mon livre et de prendre connaissance des résultats obtenus par ma méthode de traitement depuis plus de 25 années.

De suite ils comprendront la raison profonde de mon succès, puisque le malade a toute facilité de suivre le traitement chez lui, sans abandonner ses habitudes, son régime et ses occupations. En même temps, ils se rendront compte de la cause, de la marche, de la nature des symptômes de leur affection et de la raison pour laquelle, seule, l'Électricité Galvanique pourra les soulager et les guérir.

C'est une simple question de bon sens et je puis dire en toute logique que chaque famille devrait posséder mon traité pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé. C'est du reste pourquoi j'engage instamment tous les lecteurs de ce journal, Hommes et Femmes, Célibataires et Mariés, à m'en faire la demande.

C'EST GRATUIT : Écrivez à Mr le Docteur **M.A. GRAND**, Institut Médical Moderne, 30, Avenue Alexandre-Bertrand à FOREST-BRUXELLES, et vous recevrez par retour du courrier, sous enveloppe fermée, le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs.

Affranchissement pour l'étranger lettres 1.75, cartes 1.

LES RITES SANGLANTS

Les rites sanglants (1) consistent en offrandes propitiatoires, se retrouvent dans beaucoup de religions, et malheureusement, cette aberration justifia aux yeux des tyrans, comme aux yeux des foules, les pires férocités. C'est ainsi qu'en Grèce, pour que les victimes fussent plus dignes du dieu, au moment de l'immolation, on les engraisait.

Au Nouveau Monde, chez les sauvages, les vaincus paraissaient tout désignés pour l'expiation ; c'étaient eux qu'on frappait d'abord ; après venaient des esclaves robustes, puis de jeunes vierges, enfin des enfants candides, créatures de choix dont l'offrande, le sacrifice, devait être agréables.

Mexico détient le record de ces holocaustes humains. En 1486, 70.000 hommes furent égorgés, lors de l'inauguration du temple dédié au dieu de la guerre.

Au Dahomey, en des temps encore récents, dès qu'un roi succombait, on lui



Car je ne puis quitter ce chapitre sans dire quelques mots du sacrifice des « suttées » aux Indes.

Ces « suttées » étaient des veuves qui se livraient aux flammes du bûcher allumé pour consumer la dépouille mortelle de leurs maris. Les femmes du peuple étaient dispensées de ce sacrifice volontaire. Chez les femmes de l'aristocratie, il arrivait souvent que de jeunes veuves, tenant à la vie, cherchaient à s'y dérober. Mais alors, et pour l'honneur de la famille, on leur administrait, dans la nuit qui précède la mort sur le bûcher, un breuvage enivrant, composé de lin et d'opium, appelé le « hang ».

Les Anglais ayant interdit l'application de cette coutume barbare, on vit des veuves, fanatiques, se réclamer de l'usage. Et, en 1829, une femme ayant voulu se faire brûler, malgré le refus de l'administrateur anglais, monta sur le bûcher et subit son atroce destin sans une plainte.

Supplice du feu

Brûler ! Ce fut fréquemment, et chez tous les peuples, le supplice le plus couramment employé !

Chez les Hébreux, une femme qui s'était donnée comme vierge et qui ne l'était pas, était brûlée vive. Même supplice, jadis, en Angleterre, pour les femmes adultères. Il est fort heureux, ces cas continuant à se produire avec une aimable fréquence, que les mœurs aient évolué !

Le feu fut surtout en honneur au temps de l'Inquisition. Mais, toutes les monstruosités inscrites à l'effroyable histoire de ces tribunaux pourchassant les hérétiques, sont trop connues pour que nous nous y attardions.

Deux mots cependant sur ce qu'on appelle le « Quemadero ».

Vers la fin du xv^e siècle, il y eut à Séville tellement d'exécutions d'apostats, que le grand inquisiteur de cette ville inventa un instrument nouveau de torture que Michelet, dans son « Histoire de France » décrit en ces termes :

« L'Inquisition dressa aux portes de Séville un échafaud de pierre, dont chaque coin portait un prophète, statue de plâtre creux où l'on brûlait des hommes. On entendait des hurlements, on sentait la graisse brûlée, on voyait la fumée, la suie de la chair humaine. Mais on ne voyait pas les faces horribles, les convulsions des

patients. Sur ce seul échafaud, d'une seule ville, en une seule année (1481) il est constaté qu'on brûla 2.000 créatures humaines, hommes ou femmes, riches ou pauvres, tout un peuple voué aux flammes. »

Cet échafaud qu'on nommait « Quemadero » ne fut détruit qu'en 1820, pendant la révolution espagnole.

Bourreaux humains

Nous entrons ici dans un chapitre dont les données sont aussi curieuses qu'intéressantes.

Les bourreaux se montrèrent parfois plus humains que les juges et j'en trouve deux grands exemples dans l'histoire de la France le premier se rapportant, précisément, à l'horrible supplice du feu.

L'auteur que j'ai consulté, Bailly Maître dans son ouvrage : « Le supplice du feu à l'époque de Jeanne d'Arc », nous apprend, tout d'abord, que l'on se fait de nos jours une très fausse idée de la façon dont les bûchers étaient édifiés.

Il résulte, en effet, de nombreux textes, dit l'auteur, que le bûcher était dressé autour du poteau auquel était attaché le supplicié et que celui-ci se trouvait dedans, et non dessus.

Jean Huss était debout sur un couple de fagots et on entassa, autour de lui, des fagots mêlés de paille jusqu'à la hauteur du menton.

Généralement, le bûcher était préparé d'avance et on y réservait un vide suffisant à l'accès nécessaire, accès que le bourreau bouchait au dernier moment, après avoir attaché le condamné au poteau.

Avec un bûcher bien établi, le feu se propageait rapidement, de proche en proche et, dans le crépitements intense, la victime entourée de fumée, avait même de sentir le feu, suffoquait, étouffait, mourait par asphyxie plutôt que brûlée vive, si même auparavant, elle n'avait pas été secrètement, à l'insu des assistants, étranglée par le bourreau.

L'arrêt d'exécution était, en effet, souvent, je dirais même le plus souvent, précise Bailly Maître, suivi d'un *retentum* apportant à la peine du feu cet adoucissement. Il comportait, d'ailleurs des degrés. Et, suivant le cas, l'arrêt portait que le condamné serait secrètement étranglé :

avant que le feu soit mis au bûcher, avant de sentir le feu ; après qu'il aura senti un peu le feu.

Damiens avait légèrement blessé Louis XV, d'un coup de canif au côté droit. Il paya son crime de lèse-majesté d'une affreuse torture, il supporta son supplice sans plainte, sans aveu. Alors, il fut écartelé par 4 chevaux, en Place de Grève.

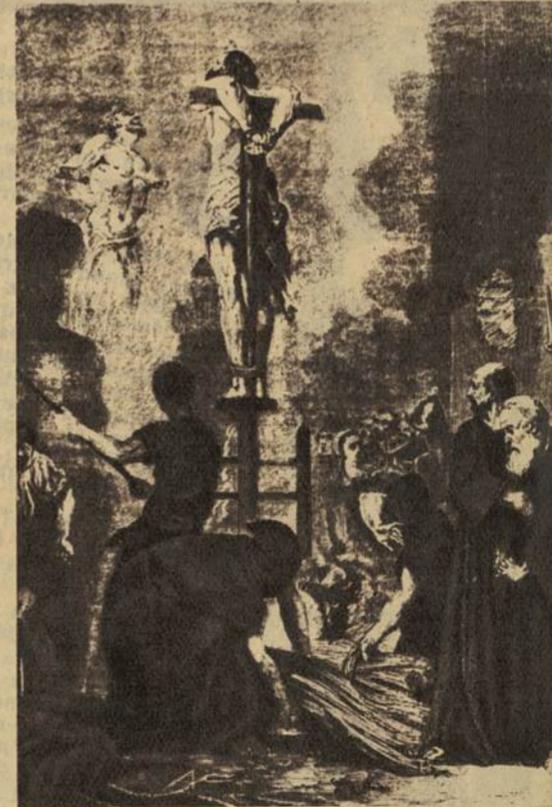


A défaut de *retentum*, le fait pouvait se produire sur simple initiative du bourreau, pris de compassion, ou grassement payé, à cet effet, par des parents, des amis de la victime, désireux de lui épargner des souffrances cruelles.

Ce sont, également, les bourreaux qui, lors de l'écartèlement de Damiens, demandèrent à pouvoir entamer les jointures des membres à la hache afin d'abréger le supplice qui dura deux heures et révolta les spectateurs. C'est Louis XV qui s'y opposa.

Cette compassion du bourreau pour ses victimes va se retrouver plus tard, dans des circonstances telles que la nécessité, vu le nombre des condamnés, de faire vite et bien, amènera l'adoption de la guillotine. J'ai pris connaissance, à ce sujet, d'un document édifiant. Il s'agit d'un Mémoire, rédigé par Sanson, qui le remit aux maîtres de la Révolution française. En voici le texte :

A chaque exécution, l'épée n'est plus en état d'en faire une deuxième. Etant sujette à s'ébrécher, il est absolument né-



Les bûchers élevèrent un peu partout en Espagne, sous l'Inquisition, leurs flammes soi-disant purificatrices.

cessaire qu'elle soit repassée et affilée à nouveau, s'il se trouve plusieurs condamnés à exécuter au même instant. Il faudrait donc avoir un nombre d'épées suffisant et toutes prêtes. Cela prépare des difficultés très grandes et même presque insurmontables.

Il est à remarquer encore que très souvent les épées ont été cassées en pareille occasion.

L'exécuteur de Paris n'en possédait que deux.

Il est à examiner que lorsqu'il aura plusieurs condamnés qui seront exécutés au même instant, la terreur que répand cette exécution par l'immensité du sang qu'elle produit et qui se trouve répandu, portera l'effroi et la faiblesse dans l'âme du plus intrépide de ceux qui resteront à exécuter. Ces faiblesses produiront un obstacle invincible à l'exécution. Le sujet ne pouvant plus se soutenir si on veut passer outre, l'exécution deviendra une lutte et un massacre.

A en juger par les exécutions d'un autre genre qui n'apportent pas, à beaucoup près, les précisions que celles-ci demandent, on a vu des condamnés se trouver mal à la vue de leurs complices suppliciés, ou au moins avoir des faiblesses par peur.

Tout cela s'oppose à l'exécution de la tête tranchée avec l'épée.

En effet, comment supporter le spectacle d'une exécution, la plus sanguinaire qui soit. Peut-on être le maître d'un homme qui ne voudra, ou ne pourra plus se tenir ?

Sanson réclamait donc un procédé plus rapide et surtout plus sûr : la victime étant couchée sur la planche de la guillotine et la tête étant passée dans la lunette, ceci supprimait tous les inconvénients et difficultés d'exécution qui pouvaient naître de la peur, d'une faiblesse ou d'une révolte.

Ces bourreaux charitables, instruments légaux de la férocité humaine sont à citer, en contraste avec les bourreaux impitoyables qui se font tortionnaires par goût de l'horrible.

(A suivre).

W. de L.



Jean Huss fut condamné comme hérétique à être brûlé vif par le concile de Constance en 1475.

érigeait un cénotaphe, au milieu duquel se dressait un cercueil en terre pétrie dans le sang d'une centaine de victimes destinées à servir, dans l'autre monde, de gardes au souverain. Puis, au bout de dix-huit mois, le prince héritier qui n'avait gouverné, depuis la mort de son prédécesseur, qu'en qualité de régent, se proclamait roi. A cette occasion des milliers de victimes humaines, destinées à porter au défunt la nouvelle du couronnement de son successeur, étaient immolées. Avec de l'argile mêlée à leur sang, on modelait un grand vase dans lequel le crâne et les os du feu roi étaient définitivement enfermés et scellés. Cette cérémonie terminée, des massacres commençaient dans tout le royaume.

Le R. P. Baudin raconte qu'à Portonovo, il assista à des funérailles royales qui durèrent neuf jours et coûtèrent la vie à de nombreuses victimes. L'une d'entre-elles fut écorchée vive et de sa peau on fit un tambour.

Faut-il rappeler comment se déroula la Grande Coutume, lorsque Béhanzin prit possession du trône ?

Cent hommes furent mis à mort, puis autant de femmes. On jeta, ensuite, dans la sépulture royale de son prédécesseur, 60 hommes vivants. Puis on massacra encore 50 esclaves. En quelques jours, plus de 5.000 êtres humains furent ainsi égorgés, les femmes à l'intérieur du palais, les hommes sur de vastes terrasses élevées sur la place du marché principal.

On apporta 24 corbeilles contenant chacune un homme vivant, dont la tête seule passait au dehors. Puis on les précipita, du haut de la plate-forme, dans la foule. Tout Dahoméen, assez favorisé du sort pour saisir une victime et lui scier la tête, pouvait aller l'échanger, à l'instant, contre une filière de monnaies, donnée à titre de prime.

Il y eut une revue, puis trois groupes de captifs furent encore martyrisés, c'est-à-dire qu'on leur détacha peu à peu la tête avec des couteaux ébréchés pour faire durer l'épreuve plus longtemps.

Passons maintenant à l'Asie.

(1) Voir DÉTECTIVE depuis le n° du 11-11 1937.

RACKET & WOOD

querra leur destinée, ces pauvres bougres vivent en parias, même quand ils obtiennent un engagement pour un rôle « d'utilité » qui les classe dans la catégorie des *extras*. Combien de ces artistes subalternes qui, sur l'écran, apparaissent comme de séduisants gentlemen, de hautains magistrats, d'opulents directeurs de firmes, et qui, dans la vie quotidienne, ne

sont que des « crève-la-faim » logés dans les bas quartiers d'Hollywood ! Clark Gable, Carole Lombard, Garry Cooper, William Powell, Errol Flynn, Myrna Loy et cent autres vedettes d'aujourd'hui, ont été du nombre de ces affamés qui pullulent dans la métropole de l'écran. Il en reste vingt mille d'enregistrés au bureau spécial d'engagements, le *Central Casting office*, lequel ne dispose quotidiennement que d'un maximum de six cents emplois...

Mais ces six cents emplois représentent un total de cachets journaliers s'élevant à plusieurs milliers de dollars. C'est ce que les suppôts du *gangland* ont calculé ; et comme ils étaient assurés que les *extras* ne pourraient s'offrir le luxe de s'entourer d'une police personnelle, ils n'ont pas tardé à prendre le pli d'exploiter ces malheureux. Dick en était là de ses intéressantes révélations lorsqu'une ravissante jeune femme poussa la porte d'entrée du *Coconut Grove*.

— Tenez, nous annonça notre compagnon, voilà justement Betty Child, une petite *extra* de mes connaissances. Telle que vous la voyez, parée d'élégants atours, soignée comme la plus fidèle cliente du coiffeur et de la manucure, elle n'en est pas moins, j'en suis sûr, en quête du bon « copain » qui lui offrira la collation que réclame son estomac. Elle partage sa modeste chambre, dans un lointain quartier, avec une camarade de misère, vouée comme elle aux aléas du cinéma. D'ailleurs, presque tous les figurants vivent à deux, car l'espoir d'un coup de téléphone providentiel est leur continuelle hantise ; et l'*extra* ne sort de chez soi que si la permanence est assurée au bout de fil...

Chevaleresque et sensible, Bringuier pria notre ami Dick de proposer à la charmante Betty de se joindre à nous. Tout en dévorant des toasts beurrés, puis un énorme *grape-fruit* qui nous aurait suffi pour quatre, elle compléta les curieux renseignements que nous avait fournis le détective privé, en nous apportant des détails lamentablement précis.

— Oui, dit-elle, pour être engagés, beaucoup d'entre nous doivent souscrire aux exigences des *racketters*. Il leur faut un pourcentage proportionnel aux cachets que nous touchons, sinon les repesailles ne tardent pas à sévir. Tantôt, c'est notre seule robe dont nous nous apercevons, au moment de « tourner », qu'elle a été brûlée par un acide. Tantôt, c'est un jeune premier engagé pour son physique photogénique qui, à l'instant d'entrer au studio, rencontre un inconnu dont le croc-en-jambe inattendu l'envoie s'abîmer le nez, la lèvre, ou l'arcade sourcilière sur un obstacle ou sur la chaussée. Et encore heureux quand la vengeance de nos impitoyables ennemis secrets n'est pas plus dangereuse. Mais vous savez, Dick, ce qui est arrivé à Hymie Miller ? Nous tremblons tous depuis ce moment là, à l'idée du terrible *racket* !

Qu'était-il arrivé à Hymie Miller ?

Ce garçon de 31 ans cumulait avec ses fonctions d'*extra*, celle de tenancier d'un bar très modeste. Un soir, par téléphone, une voix inconnue lui avait enjoint de remettre un prélèvement sur son cachet de figuration à un intermédiaire dont le signalement lui était dépeint avec une rigoureuse précision. La réplique d'Hymie fut un éclat de rire. Quelques jours plus tard, une nouvelle menace lui fut adressée. Il y répondit par le sarcasme. Mais le 15 novembre dernier, au moment où le jeune *extra* quittait son *flat* pour se rendre au studio, une balle en plein cœur l'abattit raide mort...

Au lendemain du tragique récit que nous avait relaté la jolie Betty, Bringuier me rejoignit à l'heure du cocktail, au bar du *Trocadéro*. Mon confrère parisien entra dans l'établissement encombré d'une foule élégante comme un financier affairé qui se précipite à la Bourse.

— Roy, tonna-t-il de sa voix impérieuse, payez vitesse votre *glass*. Un taxi m'attend à la porte. Filons ! Je vous emmène au studio où l'on tourne le film *Robin des Bois*...

Nous nous trouvâmes, vingt minutes plus tard, devant le décor d'une forêt où des brigands habillés en

vert, l'arc à la main, entouraient leur chef farouche. Ils s'apprêtaient à attaquer les gardes du roi qui, en attendant la bagarre, se tassaient dans un coin du studio, masqués par un tertre de carton-pâte.

Soudain, un peloton de nouveaux venus, vêtus en costume de ville, pénétra sur la pointe des pieds dans l'immense salle de travail. D'un geste aux opérateurs, le metteur en scène interrompit l'enchaînement du film, et s'adressant sans aménité aux intrus, il leur enjoignit de disparaître.

Mais à la stupeur générale, nous entendimes le mot :

— Police !

Le chef retournant le revers de son veston montrait sa plaque d'identité, en même temps que, d'un seul mouvement, ses hommes se précipitaient sur un *extra* et le maîtrisaient instantanément.

On emmena l'homme, au milieu du tumulte des exclamations et des commentaires qui traduisaient l'ébahissement de chaque témoin.

Bringuier et moi nous nous précipitâmes sur les pas des policiers entraînant le captif vers la voiture qui les attendait dans la cour. Un homme nous confia la clef du mystère.

— Vous venez, dit-il, de voir arrêter un *racketter*. Cet homme, Frankie Fisher, n'est autre que l'assassin du malheureux Hymie Miller, abattu le mois dernier dans des conditions que personne n'ignore à Hollywood. Ce redoutable malfaiteur avait réussi à se faire engager successivement dans plusieurs studios *extras*. Désormais, il n'est plus à craindre, car le meurtre de Hymie Miller lui vaudra sûrement de s'asseoir un de ces jours dans les bras de la chaise électrique...

Il va sans dire que l'arrestation du redoutable gangster fut accueillie comme une délivrance par beaucoup de figurants qui n'avaient jamais osé avouer la crainte angoissante sous laquelle les tenait Frankie Fisher.

Mais il reste encore beaucoup de *racketters* qui méditent de nouveaux forfaits, à l'ombre des studios d'Hollywood.

Leur terrible menace demeure un des revers les plus rudes et les plus odieux qui assombrissent la misère des pauvres bougres d'*extras*.

Roy PINKER.

mée du gang ; mais grâce à ces prudentes dispositions, le *gangland* se trouvait tenu de renoncer aux événements ou à l'exécution des sentences de mort. Comme Bringuier et moi nous entretenions ce propos, dans le brouhaha qui remplissait la salle du *Coconut Grove*, luxueuse « boîte » où frémissait le Tout-Hollywood, je remarquai, entre la droite d'un robuste dandy et la nuque friquée d'une blonde auréolée de fourrure, le profil d'un homme dont ma mémoire cherchait le nom entre chaque gorgée de cocktail. Tout à coup, il me souvint que j'avais connu Dick au table du temps qu'il était détective privé à New-York. C'était Dick Potter qui, depuis cinq ans, avait abandonné son cabinet de Broadway pour venir à Hollywood en quête d'un gain d'antan, assurant la sécurité de diverses scènes de l'écran.

— Dick, me dit-il, en m'emparant de l'œillet qui ornait le revers du veston de Bringuier, Dick me reconnut à son tour et s'empressa de me donner une poignée de main dont mes doigts furent endoloris pendant quelques secondes. Intercalâmes, Bringuier et moi, entre nous ; et que les cocktails se succédaient, Dick, la pipe à la main, l'œil vif derrière les lunettes d'écaïlle qui entrecoupaient ses tempes grisonnantes, nous mit rapidement au courant des nouvelles qui constituaient l'actualité d'Hollywood.

— Le temps est à peu près fini, dit-il, le temps où les *extras* du *gang* tenaient dans l'angoisse la plupart des vedettes des studios américains. L'absence auprès d'elles de détectives expérimentés et de gardiens imposants a fait comprendre aux *extras* que toutes mesures de sûreté étaient prises à leur égard. Aussi, depuis quelque temps, le clan des *extras* — qui est avant tout réaliste — se livre à ses tentatives, en ce qui concerne les contrats des stars célèbres...

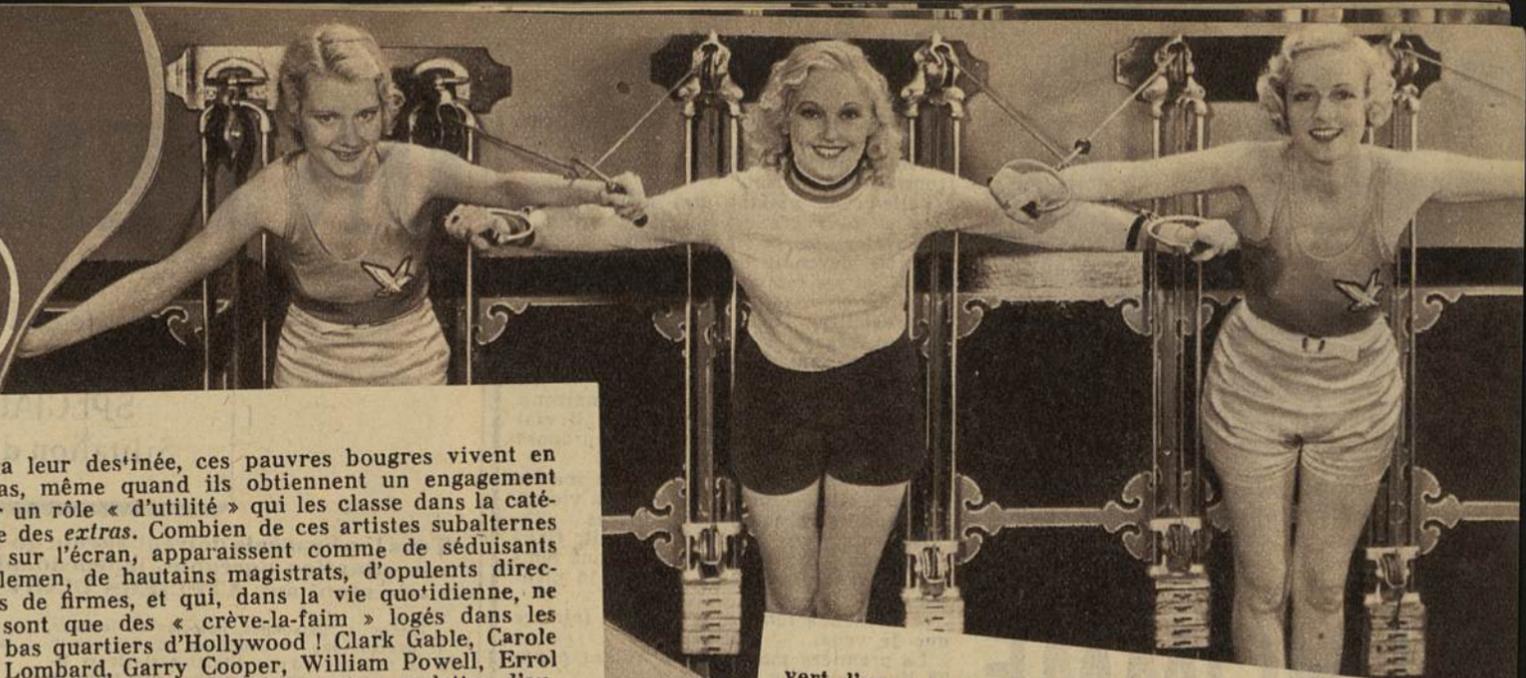
— Dick, dit-il, Hollywood est devenu un lieu sinécure pour vous, de même que pour moi qui font profession de mettre en échec le

— Dick, dit-il, pas pour tous les membres de ma confrérie. Dick en encadrant son large torse de ses mains dodues, qu'il mouvait comme de petites ailes, dans les échancrures de son gilet. Car les *extras* du *racket* n'ont pas renoncé à leurs méfaits, exerçant leur malfaisance avec une redoutable activité, autour des studios et dans les rues de Chicago ont renoncé aux forfaits pour rançonner, dans l'ombre, les pauvres de Harlem par le truchement des slots et des lotos ; de même les *racketters* de Hollywood n'ont cessé de persécuter les reines de jeunes premiers cousus d'or, les enfants de contrats mirobolants, que pour se livrer à l'exploitation de la foule par le truchement des caméras. Ce sont aussi les *extras*, ceux que l'on appelle les *extras*, qui sont devenus les victimes du *racket*...

— Dick, dit-il, m'affligèrent et m'indignèrent d'autant plus que mes précédents séjours dans la ville de Los Angeles j'avais connu de très près bien des *boys* et *girls* qui végètent minablement dans l'innombrable foule des *extras*. Ils ne font que passer un bref passage à Hollywood et y paraissent merveilleux. Le *glamour*, le *glamour*, c'est-à-dire la vie brillante, éblouissante et facile d'une élite d'artistes, prête à l'aspect d'une féerie. Mais hélas ! ce *glamour* cache de bien tristes réalités. C'est la « aristocratie » de l'écran, à l'ombre de vastes demeures, dans le sillage de voitures, de ses parfums, de ses fourgonnettes, de ses bijoux vit une immense fortune en dépensant péniblement son pain, ou guettant l'occasion de le gagner, car la chance n'est pas tous les jours...

— Dick, dit-il, anonyme, obscure, pitoyable est celle qui, soit par un réel talent, soit par leur physique espèrent qu'un jour ou l'autre les découvre un jour et les élève jusqu'au zénith où brillent les stars.

— Dick, dit-il, l'heure très problématique qui mar-





De bonne éducation mais dévoyé, Faraghally, après avoir vendu quinze femmes, va connaître le châtiement.

L'HOMME qui vendit QUINZE FEMMES

LE CAIRE

(De notre correspondant particulier)

CEST une histoire bien étrange que la police du Caire vient de reconstituer.

Ce n'est certes pas la première fois que le Parquet de la capitale de l'Égypte vient d'être mis sur la piste d'un homme qui vend de la chair fraîche aux misérables matrones dans le quartier réservé. Mais le cas de Mohamed Faraghally a passionné l'opinion publique pour les raisons que l'on va voir. Fils d'un grand commerçant de la capitale qui réalisa une fortune respectable dans les soieries, Mohamed Faraghally avait, dès son jeune âge, montré des signes de vive intelligence.

Au lieu de le condamner à rester derrière le comptoir d'un de ses grands magasins, son père l'envoya à l'école, lui fit prendre ses diplômes, et grâce à ses nombreuses relations, lui fit obtenir un poste dans un ministère.

Aussitôt, le jeune Mohamed commença une vie de débauche qui devait le conduire, après des mésaventures dramatiques, au banc d'infamie. L'alcool, les femmes, les amis lui prenaient la majeure partie de ce qu'il gagnait jusqu'au jour où il se trouva endetté jusqu'au cou. Or, dans le monde de la basse pègre, Mohamed Faraghally s'était fait par ses fréquentations de nombreuses amitiés. Un soir qu'il cuvait son vin, étendu sur le canapé crasseux de la salle d'attente

d'une de ces maisons hospitalières qui abondent dans le quartier de l'Ezbekieh, il vint à parler « affaires » avec la patronne de l'endroit.

Celle-ci se plaignit des difficultés de plus en plus grandes qu'elle trouvait à renouveler sa « marchandise » : la clientèle devenait de plus en plus exigeante, et les femmes de moins en moins jolies.

Faraghally, l'œil terne et la langue pâteuse, bégaya :

— Ne te lamente plus, l'amie, je t'apporterai, moi, des femmes.

Promesse d'ivrogne, pensa la matrone. Mais, dès le lendemain matin, il vint la voir et, très sérieusement, lui proposa l'infâme marché suivant :

— Je t'apporte des femmes, tu me les payeras, elles seront à toi pour la vie, tu les exploiteras comme tu voudras.

Et trois jours après, il arrivait, flanqué d'une jeune et charmante jeune femme qui n'accusait guère plus de 16 printemps.

— C'est ma femme, je peux en faire ce que je veux.

La première marchandise lui fut payée 28 livres sterling.

Le jeune fonctionnaire avait bel et bien tenu sa promesse : grâce à sa position et celle de sa famille, il était arrivé à épouser une jeune fille et venait la vendre.

Or, Faraghally était un grand psychologue. Il jetait son dévolu généralement sur les jeunes provinciales qui, soit par crainte, soit par timidité, soit par amour pour lui, car il y en avait qui lui vouaient un sentiment affectueux très vif, n'osaient protester contre l'infâme métier que leur époux les obligeait à faire.

Et c'est ainsi qu'en deux années, Faraghally épousa légalement quinze femmes. Toutes les quinze passèrent chez la matrone dont l'établissement connut rapidement un vif succès. Cette vieille Fardous Hassan el Samra mena une redoutable concurrence à ses consœurs.

Il y a quelques semaines, il épousa donc une riche provinciale répondant au nom de Zeinab Mohamed. Elle était âgée de 17 ans, mais instruite et intelligente.

Quatre jours après son mariage, elle fut amenée par Faraghally chez la matrone. Elle accepta de rester, mais lorsque le premier « client » fut introduit dans la somptueuse chambre à coucher qui lui avait été dévolue elle protesta.

On ne la contraria pas ce soir-là. Mise au régime du pain et de l'eau pendant une semaine, elle sembla revenir à de meilleurs sentiments.

Mais elle avait un plan en tête. Un soir, alors qu'un de ses clients était en train de se déshabiller, elle prit la « gargoulette » sur la table de nuit et lui asséna un terrible coup à la tête. Le malheureux s'écroula inanimé. Elle se jeta fébrilement sur lui, le déshabilla rapidement, enfila ses vêtements et, profitant du tumulte causé par un client récalcitrant, elle se glissa vers la sortie. Elle marcha toute la nuit et le jour suivant, et arriva à la nuit chez ses parents, en province.

Dès le lendemain, accompagnée de son père, elle arriva au Caire et s'en fut conter sa mésaventure au poste de police de son quartier. L'enquête ouverte par le Parquet aboutit à l'arrestation de Faraghally et de la matrone. Il ne fut pas difficile d'identifier ses victimes et de reconstituer toute son histoire.

Albert MIZRAHI.

La quinzième victime du trafiquant (à gauche), les vengea toutes, en dénonçant ses agissements et ceux de la matrone (au centre) pour qui il recrutait.



ON DEMANDE

Homme ou Femme
SANS APTITUDES
SPÉCIALES
Situation d'avenir

Tous les Français doivent savoir qu'ils peuvent tout de suite trouver une situation agréable, indépendante, rémunératrice et stable, en s'adressant aux ATELIERS D'ART CHEZ SOI (Société SADACS).

Toutes les personnes, hommes ou femmes, de quelque âge ou condition qu'elles soient, à la recherche d'une situation stable et lucrative ou désirant augmenter leurs gains en travaillant pendant leurs heures de loisir, ou tout simplement qui veulent une occupation indépendante et agréable, doivent dès aujourd'hui, au moyen du « bon gratuit » ci-dessous, demander aux Ateliers d'Art chez Soi, tous les renseignements détaillés.

Les Ateliers d'Art chez Soi, puissant groupement d'artisans, grâce à une organisation de vente remarquable, disposent de vastes débouchés dans les grandes firmes et dans la clientèle particulière.

Pour satisfaire aux nombreuses commandes qu'elle reçoit de tous côtés, la Société SADACS recherche de nouveaux adhérents à qui elle enseignera les arts appliqués et dont elle fera des artisans consommés possédant tous les secrets de décorations, les procédés et les techniques les plus modernes.

Nul besoin d'aptitudes particulières, la Société vous enseignera ses méthodes avec facilité. Le temps de formation est d'ailleurs très

court et, dès le début déjà, la Société écoute la production de ses nouveaux adhérents. Le matériel et l'outillage (en cinq coffrets complets) sont fournis gratuitement aux nouveaux adhérents.

Travailler chez soi, dans l'indépendance, et, qui plus est, à des choses agréables !

Avoir, à portée de sa main, un service de vente ami qui toujours défend les intérêts de ses adhérents et dispose de débouchés importants !

N'est-ce pas le rêve de tous ? C'est ce que vous offrent les Ateliers d'Art chez Soi aujourd'hui.

LISEZ LEUR BROCHURE GRATUITE.



Mademoiselle Suzanne D... de Troyes, avait une modeste situation dans un bureau, elle a facilement doublé ses ressources en s'adonnant chez elle aux travaux des Ateliers d'Art chez Soi.

BON A DECOUPER OU A RECOPIER et à adresser à la

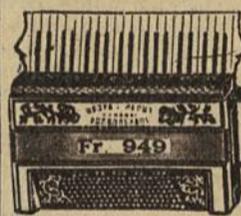
SOCIÉTÉ S. A. D. A. C. S. (Service A6)
25, rue d'Assolant, Paris (8^e)

Veuillez m'envoyer gratuitement, sans engagement de ma part, votre plaquette illustrée : Les Travaux d'Art chez Soi, ainsi que tous les renseignements sur l'offre spéciale de matériel gratuit que vous faites.

(Inclus 2 fr. en timbres-poste pour frais d'envoi.)

M

ACCORDÉONS — Instruments de musique



Vendirecte
du fabricant
aux particuliers

— franco de douane —

Plus de

1 million de clients.

Demandez de suite
notre catalogue français
gratuit

MEINEL et HEROLD, Markhausen 509 (Tch.-Slov.)

Affranchir lettres 1.75, cartes post. 1. »

Une plaquette Burma

Les Bijoux Burma éditent à l'usage de leur clientèle une magnifique plaquette abondamment illustrée et dont le dessin de couverture est dû à Jean-Gabriel Domergue. Imprimée sur papier couché de luxe, on y trouve des articles d'écrivains à la mode, des photos, des vedettes du théâtre et de l'écran, tous clients fidèles des Bijoux Burma.

Enfin, ce qui intéresse spécialement les lecteurs, Burma annonce qu'il n'augmente pas ses prix. Les Bijoux Burma sont maintenus à 100 francs.

Asthmatiques!

Une bonne nouvelle...

Respirez comme tout le monde

Lisez cette offre GRATUITE. Au lieu de continuer à souffrir, à dépenser inutilement votre argent en expériences sans résultat, profitez de notre offre pour un essai gratuit de KALM-ASTHME. Cette médication nouvelle calme instantanément : emphyseme, catarrhes, oppressions, suffocations, étouffements, détache les mucosités, tonifie le cœur et procure le sommeil. Kalm-Asthme va enfin vous permettre de respirer comme tout le monde et son essai ne vous coûte rien.

Saisissez donc la chance qui s'offre à vous. Jamais on ne vous a fait une telle offre. C'est que nous sommes sûrs des résultats. Sachez le comprendre et retournez-nous aujourd'hui même le bon ci-dessous qui vous donne droit à un copieux échantillon de Kalm-Asthme C



BON pour un échantillon de
KALM-ASTHME
à retourner avec votre adresse aux
Laboratoires JOUVEINAL
137, rue du Faubourg St-Antoine
(Prise de poids 2 fr.
en timbres pour frais
d'emballage et
navet.)

Pierre BASSAC (Précis d'Initiation)

LA VIE SEXUELLE

P. AULAIR

LA LEÇON D'AMOUR

Docteur SALDO

L'AMOUR SANS DANGER

Expédition franco domicile en paquet
clos contre remboursement 13 fr.

LIBRAIRIE CRITIQUE

25, Rue de Vanves - PARIS

Cette annonce n'est pas valable pour la Belgique

M^{me} MAX Voyante, diplôme international, Tarots.
Lignes mains. Guide, renseigne,
ramène affection. Reçoit t. les jours et dim. et
par correspond. 25 fr. 151, rue du Fg-Poisson-
nière, Paris-9^e (M^o Barbès-Poissonnière-Gare du
Nord.)

MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides,
par traitement nouveau.

Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate.
Impuissance. Rétrécissement. Blennorragie.
Filaments. Métrite. Pertes. Règles doulou-
reuses. Syphilis.

Le Dr consulte et répond discrètement
lui-même sans attente.

INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Boursault, PARIS-17^e

Pour la publicité dans " DÉTECTIVE "

s'adresser à

G. BALLY

50, rue de Châteaudun, Paris-9^e — Tri. : 81-12

Je m'défends



Hector « La Brindille »

La porte du café s'ouvrit brusquement, et tel un ballon sortant en touche, le client s'affala sur le trottoir. Avec la même rapidité, il se releva et continua son chemin sans se retourner.

— C'est vous, dis-je au patron de l'établissement, qui venez d'effectuer cette « livraison » sur le trottoir ?

— Comment, me répondit-il, vous n'avez pas reconnu « La Brindille » ? Cela m'étonne de vous, il est vrai qu'il est autrement « bachelé » qu'il y a quelques mois. Quant à la « livraison » à laquelle vous venez d'assister, elle se produit chaque fois que le Grand Camille le rencontre dans un café, ce qui arrive souvent... Mais il faut d'abord que je vous présente « La Brindille ».

Je l'avais rencontré il y a quelques années dans un petit café des environs de la Bastille. Il prétendait posséder un don extraordinaire lui permettant, à la vue d'un malade, de situer exactement l'endroit du mal, et d'en assurer la guérison.

Ainsi que cela se produit toujours au début des grandes vocations, c'est par des plaisanteries les plus croustillantes que furent accueillis les diagnostics de M. Hector « La Brindille », sobriquet qui lui avait été octroyé en raison de sa pe-

tite baguette de coudrier avec laquelle il prétendait découvrir, sur plan, des sources miraculeuses, mais toutes situées en Bolivie ou au Chili.

Quoi qu'il en soit, la clientèle s'amusait de ce pauvre phénomène.

— Hector, je ne me sens pas bien depuis quelques jours, disait un client.

Hector lâchait son dernier picon, se plaçait devant le prétendu malade, se recueillait un instant, tendait ses deux bras en avant.

— Je vois le mal. Attendez un instant, c'est fini. Demain, vous ne sentirez plus rien. Naturellement, pour enchaîner la farce, le client annonçait le lendemain qu'il était radicalement guéri, que la « Brindille », que l'on considérait comme un dingue était en réalité un apôtre !

Mais la farce devint tragique du jour où la notoriété d'Hector dépassa le quartier. De véritables malades crurent aux guérisons inventées par l'imagination de la clientèle, le résultat fut une exploitation. Hector avait remis sa brindille. Le bistrot, devenu son manager, le couchait, le nourrissait, lui donnait de copieux apéritifs avant les consultations, dites gratuites. Les oboles étaient cependant acceptées pour dédommager ce pauvre Hector qui, vu le nombre des malades, n'avait pu continuer à travailler. Vous devinez le reste.

La clientèle affluait. Le manager, pour maintenir son poulain Hector en pleine forme, le chargeait un peu trop en apéritifs. La catastrophe devenait inévitable. Un soir de « consultation » où il avait entrepris la guérison d'une jeune fille atteinte de neurasthénie aiguë, Hector-la-Brindille eut le tort de ne pas se conten-



Radiesthésiste en mal de trouvailles, La Brindille pour s'être occupé de l'avis sentimentale du Grand Camille se vit proprement "déplacé" sur le trottoir.

ter de l'imposition des mains à distance. Il voulut, si j'ose dire, chercher le mal dans sa racine, mais le père de cette malade n'a pas compris les dons mystérieux de « La Brindille », et après les stations d'usage, commissariat, correctionnelle, Hector dut s'isoler pendant quelques mois à la prison de Fresnes, pour y parfaire ses études.



Ce séjour lui a profité, Hector a adapté ses dons naturels aux circonstances actuelles et ne pratique plus que la radiesthésie. Attention ! « La Brindille » n'est plus sourcier, son tempérament alcoolique lui interdisant de trouver de l'eau, mais il se prodigue dans les cafés, étale ses cartes, trace des figures qu'il suppose géométriques, y ajoute quelques chiffres puis annonce, avec précision, l'endroit où, selon lui, se trouve la victime ou l'assassin du dernier crime en cours.

— Garçon, de quoi écrire ! demandait-il. Il libella deux ou trois lettres pour la Sûreté, la P. J., le Procureur.

Ce petit travail, qui paraît n'avoir aucune importance, lui permettra par la suite de proclamer, dès la découverte d'un « recherché » ou d'un criminel, qu'il avait indiqué l'endroit, il citera en témoignage le garçon qui a porté les lettres à la poste.

Certes, on ne peut pas reprocher à « La Brindille » de n'avoir rien découvert en matière de recherches criminelles, il subit le sort de confrères beaucoup plus sérieux que lui, et ses lettres vont rejoindre le monceau de leurs semblables, lesquelles, si elles avaient été prises en considération auraient fait curer toutes les rivières de France, défoncer champs et bois, sauf la caverne des brigands et la Vouizie...

Par la lecture des journaux, ou sur les lieux d'un crime ou d'une disparition, il recueille un petit détail sans importance concernant la victime, couleur d'un vêtement, bague, épingle de cravate. Ce détail acquis, il écrit à la famille :

« ...mes travaux en radiesthésie me font « découvrir » une piste intéressante. Toutefois, trouvant dans mes recherches « (ici se place le petit détail qu'il a « choisi ») il me serait nécessaire de connaître si ma découverte se rapporte « bien à l'affaire qui vous intéresse. »

Naturellement, la famille angoissée répond à M. le professeur Hector en lui fournissant d'autres détails sur le disparu ou la victime. Suivant la situation

de la famille, ses travaux le conduisent dans le Midi, la Suisse ou tout autre pays. Il ne demande que ses frais de voyage, et comme il ne quitte jamais la rive gauche de la Seine, le bénéfice est appréciable.

« La Brindille » ne néglige rien. Il demande également, lorsqu'il s'agit d'un homme, que la famille lui fasse parvenir un des derniers costumes portés par la victime ou le recherché afin de faciliter ses travaux, lesquels se bornent exclusivement à raccourcir les manches ou les jambes du pantalon, si celles-ci sont trop longues pour lui. C'est pour ces raisons qu'il porte actuellement le costume d'un disparu de la région de Bordeaux et la cravate d'un général russe.

Voilà pourquoi je ne l'avais pas reconnu à son arrivée sur le trottoir devant le café.

— Mais, dis-je au Grand Camille, quel est donc le motif du « pétard » entre vous et La Brindille ?

— Ne me parlez plus de ce « sinoch », me répondit-il en se frappant le front, je vous assure qu'« il grimpe aux arbres ». Jugez-en.

« Je me trouvais dans un café de la place Saint-Michel avec une « touche superbe ». Ma femme me croyait en banlieue, lorsque La Brindille est entré. N'ayant pu piquer aucun client, il est sorti aussitôt. Une demi-heure après, ma femme arrive et commence la postiche. Vous me connaissez, j'ai immédiatement « rectifié le parcours », mais en rentrant je lui ai demandé comment elle avait su où je me trouvais ?

— C'est « La Brindille », m'a-t-elle répondu, je l'ai mis en boîte avec ses cartes et sa brindille et je lui ai demandé de me dire dans quel pays tu te trouvais actuellement. Alors, Hector a déplié sa carte et sa badine s'est arrêtée place Saint-Michel.

« Ma femme n'a rien « entravé ». Elle déclare partout que c'est un type épataant, mais moi j'ai compris ! Voilà pourquoi je « déplace » « La Brindille » chaque fois que je le rencontre. »

Le Grand Camille reprit sa partie de belotte, donnant l'impression d'un homme ayant fait tout son devoir envers la société en « déplaçant » brusquement un indésirable.

Ce n'est vraiment pas de chance ! Pour une fois que le radiesthésiste Hector « La Brindille » avait trouvé un disparu !

L'ARGUS DE LA PÈGRE.

PARLEZ-NOUS DU BYRRH...



l'ouvrier

Je ne connais pas le chômage
J'ai turbiné toute ma vie,
Si je ne parais pas mon âge
C'est qu'un bon BYRRH : ça
[fortifie !]

BYRRH

NATUREL - SAIN - PARFAIT TONIQUE

CADEAU Pour le recevoir gratuitement et franco, le réclamer aux Etablis. Byrrh, Bureau DB à Thuir (P.-Or.) C'est un luxueux album en couleurs.

RS



La Brindille exerce ses talents dans les salles de café, devant un public facile à conquérir.

LA JUSTICE

PETITS PROCÈS

LES FANTASIES DU MONTEUR

BERNARD QUERVILLE, ajusteur-monteur, est poursuivi devant la 13^e Chambre correctionnelle, sous l'inculpation d'escroquerie au mariage.

Il est blond, légèrement boutonneux ; seul dans le box des détenus au moment où son procès commence, il se tapit discrètement dans un coin.

Bernard Querville a vingt-sept ans ; il est accusé d'avoir indignement trompé Mlle Odette Sillont, femme de chambre « en maison bourgeoise ».

Le président, qui est expéditif, résume en quelques mots la prévention :

« Vous avez fait la connaissance de cette jeune fille ; vous lui avez manifesté de l'amour et le désir de l'épouser. Elle vous a remis toutes ses économies, qu'elle avait retirées de la Caisse d'épargne ; vous avez acheté une auto et quand vous avez eu l'auto, vous n'avez plus voulu de la femme et vous avez disparu. »

C'est clair et bref. Bernard Querville estime que « ça ne s'est pas passé comme ça ».

Bernard Querville. — C'est faux, mon président.

Le président. — Vous prétendez qu'elle vous a bénévolement donné l'argent ?

Bernard Querville. — On a acheté l'auto ensemble.

Le président. — Mais vous l'avez fait immatriculer à votre nom...

Mlle Odette Sillont, grande et maigre, est à la barre.

Le président. — Comment l'avez-vous connue, ce citoyen ?

Mlle Sillont. — Dans un bal.

Le président. — D'après les renseignements qui sont au dossier, il appartiendrait à un certain milieu... Vous l'avez donc rencontré dans un bal de bonnes et il vous a plu.

Mlle Sillont. — Il m'a dit : « Prête-moi 2.500 francs, pour m'éviter d'aller à la prison de Laval ». Il m'a montré un papier officiel, une convocation, je crois...

Le président. — Et comme ça, tout de suite, il vous a tutoyée ?

M^e Théodore Valensi, qui défend Bernard Querville, annonce d'un ton prometteur :

«...Il faisait mieux que la tutoyer ! »

Nous arrivons, comme on dit au Palais, dans le vif du débat. La thèse de Querville, c'est qu'il n'a pas escroqué Mlle Odette, que sans doute, il lui a emprunté de l'argent, qu'il s'en reconnaît bien le débiteur, mais il ne lui a pas promis frauduleusement le mariage et la meilleure preuve, c'est qu'il a eu avec Odette des « relations » d'une nature telle que cette jeune bretonne n'a pu se faire aucune illusion sur leur fragilité.

M^e Théodore Valensi. — Mlle Sillont peut-elle éclairer le tribunal sur le caractère de l'amour qu'elle fila avec mon client ?

Mlle Sillont reste muette. Elle ne sait plus ce qu'elle « fila », comme dit M^e Valensi, avec Bernard Querville, mais elle sait bien que ce sont les 10.000 francs amassés avec peine, qui ont filé...

M^e Valensi insiste : il veut « rafraîchir » la mémoire de la plaignante :

— Voyons, mademoiselle, il y avait des scènes spéciales entre vous... Vous ne pouviez donc espérer l'épouser...

Le président (à M^e Valensi). — Maître, ne vous avancez pas autant...

M^e Valensi. — Nous entendrons un témoin.

Avant que ce témoin, qui participa, prétend l'inculpé, aux divertissements assez spéciaux sur lesquels il fonde sa défense, ne soit entendu, voici Mme Querville, la femme légitime de l'inculpé. Une petite femme minuscule. Que va-t-elle pouvoir dire dans ce débat de plus en plus scabreux ?

Le substitut s'oppose à ce qu'on l'entende. M^e Valensi proteste. Le substitut tranche net :

«...Le Code d'instruction criminelle m'autorise à user de ce droit. J'en use : la femme ne sera pas entendue.»

Et voici, maintenant, M. Hoquette, un ami de Querville, monteur-ajusteur lui aussi, le fameux témoin.

Le président. — Dites ce que vous savez.

M. Hoquette. — Le dimanche, quelquefois j'allais jouer aux courses avec Querville.

Le président. — C'est tout ?

M. Hoquette. — Oui.

Ce n'est pas décisif. M^e Valensi dit un mot à l'oreille de son client. Il veut savoir si Querville ne lui a pas raconté une blague, en faisant miroiter à l'avance une déposition sensationnelle, qui prouverait que Mlle Sillont a cherché dans les bras de Querville autre chose qu'un bonheur légitime et une couronne de fleurs d'orange.

M^e Valensi, après ce court et discret entretien, revient à la charge.

— Pourriez-vous, monsieur sans effaroucher personne, donner quelques précisions sur les scènes qui se sont passées, entre vous trois ?... Approchez-vous, monsieur, du bureau du tribunal...

Le président. — Non, non, qu'il reste à la barre.

M. Hoquette, monteur-ajusteur, ne se rappelle rien des scènes que M^e Valensi suggère. Il ne se rappelle que les dimanches, occupés aux émotions de l'hippodrome. M^e Valensi insiste encore.

Le président. — Mais pourquoi insistez-vous, puisque qu'il vous dit ne rien savoir de cela ?

M. Hoquette. — Non, vraiment, je ne comprends pas. Bernard Querville s'est mis décidément dans un mauvais cas. Il n'a pas fait la preuve qu'il annonçait. Son histoire de « parties à trois » n'est pas établie. Et il ne reste, si l'on peut dire, que les économies dilapidées de la petite bonne.

M^e André Barthélemy se constitue partie civile pour Mlle Sillont. Il prononce un véritable réquisitoire contre Querville qui a pris à sa cliente « son argent et le reste ».

Pour cette double disparition, il réclame 15.000 francs de dommages-intérêts.

Le tribunal condamne Bernard Querville à 8 mois de prison et aux dommages-intérêts demandés par la plaignante.

La "poche Kangourou"

C'EST une vérité première si élémentaire que feu La Palisse ne l'eût point désavouée : pour passer inaperçu, il faut être neutre, anonyme, moyen en toutes choses, ne point faire tache. Demandez plutôt aux souris d'hôtel, gentilles imitatrices du caméléon !

Or, mes deux héroïnes ne sont point « comme ça ». Couvertes d'oripeaux bigarrés, à croire qu'elles portent sur elles leur grande et petite tenue superposées, elles reniflent, d'une lieue à la ronde, l'Orient, prochain ou lointain, le Midi, les pays du soleil. Deux gitanes ? Peut-être, du moins par leur accoutrement.

Aussi les exploits de ces étranges étrangères durent ce que durent les roses, car trop faciles à repérer. Pour leur coup d'essai, elles sont devant les juges. Maintenant, le président de la 12^e Chambre brosse des faits un tableau sombre et sévère.

LE PRÉSIDENT. — Vous étiez l'une et l'autre au Bazar du Meilleur Marché lorsqu'un inspecteur de cet établissement vous a vue, vous, femme Mercédès, prendre un coupon de soie que vous avez aussitôt dissimulé dans une poche-sac, placée sous votre jupe. Pendant que vous opérez, votre complice, Juana, se tenait devant vous pour dissimuler vos agissements. Cette façon d'opérer est classique pour les professionnelles du vol dans les grands magasins.

MERCÉDÈS. — J'avais pris l'étoffe, mais je voulais la payer.

LE PRÉSIDENT. — L'on vous a arrêtée dans la rue ; puis, si j'ose m'exprimer ainsi, l'on vous a fait « rendre gorge ». Quand seriez-vous donc revenue ?

MERCÉDÈS (avec candeur). — Mais, le lendemain, j'avais pas de monnaie sur moi. Les occasions, mon Président, faut en profiter de suite. (Rires.)

LE PRÉSIDENT (avec esprit). — Alors l'occasion a fait le larron. (Rires.)

MERCÉDÈS. — Dans mon pays, toutes les femmes ont cette poche !

LE PRÉSIDENT. — Alors, il vous faudra bien vite revenir dans votre pays. (Rires.)

Sur ce, Mercédès et Juana jurent encore leurs grands dieux que leur âme est aussi pure que le ciel de leur lointaine patrie.

Ces véhémentes protestations d'innocence n'ont pas, d'ailleurs, sur les juges, l'effet attendu. Mercédès et Juana auront toute une saison pour méditer, en cellule, sur les inconvénients d'imiter les marsupiaux. C'est bien justice, elles voulaient passer pour des anges, et elles n'ont réussi qu'à faire les bêtes.



Indésirable et repoussé par de nombreux pays, le gangster américain Sikowski, que l'on dit milliardaire, a enfin trouvé un refuge en Espagne après tant de vicissitudes.

NOTRE VOIX

ERREUR A RÉPARER

NOUS annonçons, la semaine dernière, comme suite à nos remarques sur les erreurs et les maladrotes de la justice, l'insuffisance de la loi d'amnistie du 13 juillet 1937, qui n'a pas répondu aux espérances raisonnables que sa préparation avait suscitées.

La dernière loi est, par bien des côtés, injuste parce qu'elle ne répond pas à l'idée traditionnelle de pardon, pour des infractions minimes et elle est, en outre, mal appliquée. Nous n'en voulons pour preuve qu'un exemple précis.

Un de nos amis, journaliste unanimement estimé de ses confrères, marqué par un passé de travail et d'honneur, avait été condamné sous l'inculpation d'outrage aux bonnes mœurs, à la suite de la publication d'une photographie dans le journal qu'il dirige. Bien qu'innocent du fait lui-même, il en avait pris la responsabilité pour ne pas découvrir le collaborateur qui, en son absence, avait laissé publier l'image. Condamné par le tribunal à une peine d'emprisonnement avec sursis, il fit appel et la Cour, relevant expressément dans son arrêt, les circonstances atténuantes qui existaient en sa faveur, les renseignements exceptionnellement élogieux recueillis sur son compte, supprima l'emprisonnement théorique et le remplaça par une amende.

Survint la loi d'amnistie : tous ceux qui s'intéressaient à notre confrère furent persuadés qu'il allait pouvoir en bénéficier. Non pas d'une façon automatique, puisque le délit d'outrage aux bonnes mœurs n'est pas compris parmi ceux qui sont amnistiés, mais au moyen de la grâce amnistiante. Une requête fut adressée à la chancellerie. Elle vient d'être rejetée.

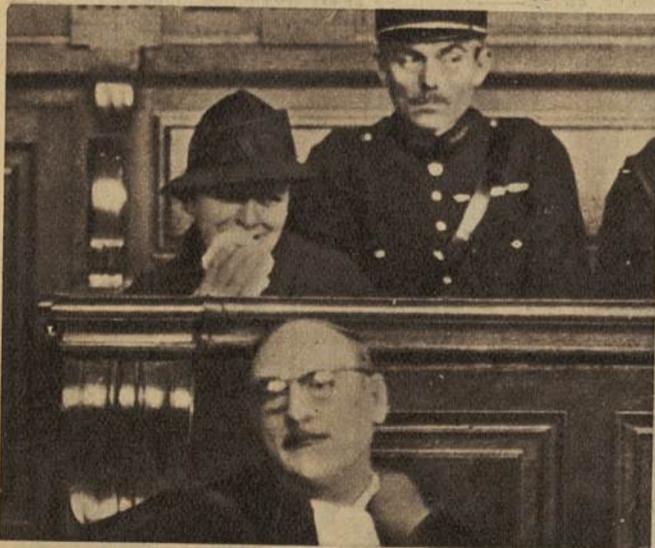
Or, nous ne craignons pas de l'affirmer, parce que nous connaissons l'homme et les faits qui lui ont valu cette condamnation, il n'est pas un cas soumis au ministre de la Justice qui méritait, plus que celui-là, de recevoir une solution favorable.

L'idée de la grâce amnistiante est précisément de faire bénéficier une personne, digne d'une considération spéciale, des avantages de la loi d'amnistie. C'est une faveur individuelle, plus méritoire, plus difficile à obtenir, puisqu'elle ne résulte pas de l'application automatique d'un texte. C'est l'examen particulier de chaque espèce qui détermine l'octroi de la grâce.

On l'a refusée à notre ami. L'esprit de la loi d'amnistie n'a pas été respecté. Et contre cette erreur nouvelle, et qui nous peine, de la justice, nous devons protester.



A Paris : un acquittement et un mariage...



Au banc des accusés, Mme Bisson, qui égorga son mari, pleure, avant que M^{rs} Raymond Hubert et Maurice Brun n'aient obtenu son acquittement. — A dr., Michon, condamné pour vol d'un sac postal, vient de se marier à Fresnes.

DES HOMMES

GRANDS PROCÈS

AVANT LE CHATIMENT

Lennon (Finistère)

(De notre correspondant particulier)

DÉJA le soleil dans la splendeur de ce matin d'été illuminait de ses rayons la vallée de l'Aulne.

Le canal de Nantes à Brest dont les eaux dorées semblaient glisser comme à regret vers le barrage de Rosvéguen, s'étirait paresseusement entre deux berges émaillées de fleurs et de rosée.

La nature chantait partout son magnifique cantique de paix, d'amour et de puissance, et cependant, dans quelques instants, un crime sera commis... un crime lâche comme tous les crimes, et dont le produit servira à assouvir l'ivrognerie de trois brutes humaines.

Dix-sept mois se sont écoulés depuis ce matin du 9 août 1936, et la société va réclamer justice, au nom des jurés du Finistère, le 18 janvier prochain.

Comment ils tuent

Job Créteau, Jean Cariou et Jérôme Maudire, sinistre trio dont les moyens d'existence sont mal définis, se concertent ; il y a un coup facile à faire... Le jeune Jean-Louis Goïc, garçon réputé sérieux et économe, n'a-t-il pas été la veille au débit Le Pape, à Pont-Tymen ? On y a causé d'argent et Goïc a laissé entrevoir quelques billets. Adroitement questionné, il déclara qu'il allait rendre visite à ses parents à Plonevez-du-Faou ; il rejoindra le lendemain la ferme de Kéritz-en-Pleyben, par le chemin du halage.

Hélas ! les renseignements sont trop complets et le malheureux paiera de sa vie son imprudence. *Huit heures !* Créteau, après avoir bu un solide coup pour se donner du cran, se poste sur la berge. Il a déjà indiqué à Cariou de se trouver prêt à bondir, pour lui prêter main forte. Maudire a reçu la consigne de se camoufler derrière un tronc d'arbre, afin de couper la retraite.

Au loin, un cycliste débouche ; vivement une branche de peuplier est placée en travers du chemin pour l'obliger à mettre pied à terre. Créteau attend... sa face grimace un rictus ; un litre vide brille dans sa main droite — il frappe, l'homme tombe de son vélo, frappé à mort, le crâne fracassé.

Le cadavre est fouillé. Chacun reçoit sa part de butin qui se monte à 600 francs. Puis, Créteau maître de lui et reprenant le commandement des macabres opérations, ordonne : « Jetez-le à l'eau. Vous êtes mes complices et ainsi vous ne direz jamais rien aux gendarmes. » Et, après avoir essuyé, de ses manches, la bouteille où perlaient quelques gouttes de sang, il s'en fut au débit Le Pape, au Pont-Tymen, la faire remplir de vin et but au goulot.

Un pacte sinistre venait d'être scellé entre ces trois bandits. Le silence ! Quoi qu'il arrive.

Le corps de l'infortuné Goïc fut découvert, le 14 août, par un écluseur, et après les constats d'usage, il reçut sépulture dans le cimetière de la petite bourgade de Lennon.

La terreur

Créteau fut le chef absolu et indiscuté du trio. Craint dans toute la région, jouissant d'une réputation solide de braconnier et d'amateur de coups « durs », il sut, un jour, s'imposer au caractère faible de Maudire et profiter du désœuvrement de Cariou.

A eux trois, ils répandirent la terreur dans la région, où personne n'osait se plaindre.

Job le Terrible n'était-il pas à même d'exercer des représailles immédiates ? Aussi, malgré une autopsie qui révéla le crime, les inspecteurs de la mobile de Rennes, dirigés par le commissaire M. Le Gall, se heurtèrent-ils pendant longtemps au mutisme des habitants terrorisés.

Arrêtés

Le 20 novembre, l'affaire parut sortir de l'ombre. En effet Jérôme Maudire, trente-six ans, père de famille de cinq enfants, avait bu... Au cours d'un travail, il avait laissé deviner à son employeur que le chemin du halage lui faisait peur. N'avait-il pas quelques jours auparavant, au cours d'un cauchemar, crié dans la nuit : « Ne le jetons pas encore à l'eau... Il n'est pas mort... »

Maudire, dont les petits enfants et la femme, vivent en ce moment d'une maigre pension que leur laisse la grand'mère, venait de se dénoncer... Le lendemain, Cariou et Créteau étaient arrêtés.

L'instruction commença, difficile et semée d'embûches. Mais, grâce à l'effort permanent et intelligent de M. Caudan, juge d'instruction, effort représenté par quatre-vingt-dix interrogatoires et confrontations, elle aboutit à une lumière complète.

Jérôme Maudire, dont les yeux se mouillaient quand nous lui parlions de son petit Yves, fut vaincu le 26 mars et tout d'un trait, comme s'il avait encore peur du mort, il raconta l'horrible scène.

Cariou fut plus dur mais entra dans la voie des aveux le même jour.

La reconstitution du crime eut lieu le 6 avril. Bien encadré entre des gendarmes, Job la Terreur ricane. Il ne connaît rien de cette farce grossière, et s'avançant vers ses tristes complices, leur crie : « Lâches ! vous le paierez cher. » On dut le renfermer dans la voiture cellulaire afin de pouvoir continuer l'opération. Celle-ci d'ailleurs allait être fertile en surprises : n'allait-on pas, en effet, apprendre qu'un autre crime était resté sans instruction ! N'allait-on pas, au cours de cette journée, savoir que le cadavre d'un nord-africain, découvert le 23 février 1935, avait été horriblement mutilé et jeté dans le canal ?

Cariou s'étant mis à table, il fournit alors une version laissant supposer que ce crime se déroula au même endroit que celui dont il s'était déjà accusé.

Pourtant, la gendarmerie de Pleyben établissait peu après, qu'un marchand ambulancier paraissant être d'origine asiatique avait été aperçu chez les époux Le Pape, tenanciers de l'auberge.

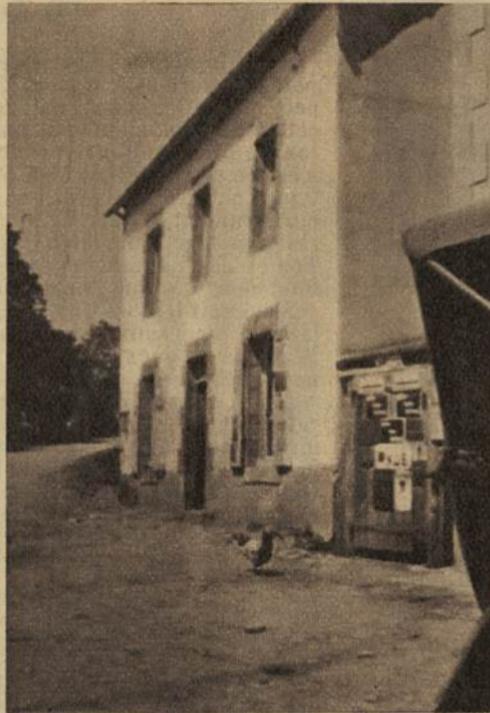
Un coup de théâtre se produisit le 19 avril, Michel Le Pape fut arrêté sous l'inculpation de meurtre, sa femme également



Surnommé "La Terreur", Créteau semait l'effroi dans la région de Pont-Tymen. On le savait capable de tout.



Maudire et Cariou formaient avec Job Créteau un trio sinistre vivant de rapines.



C'est au café "Le Pape" que fut aperçu, pour la dernière fois, le marchand ambulancier dont le corps fut jeté dans le canal.

inculpée fut laissée en liberté... L'enquête entraînait dans une phase nouvelle. A la cadence de deux interrogatoires par semaine, l'instruction se complétait et un formidable dossier s'amoncelait dans le cabinet du juge, dont la ténacité allait, sans tarder, se voir récompensée.

Créteau avoue et accuse

En effet, M. Caudan finit par venir à bout de l'obstination de Créteau, dit « Job la Terreur » qui, un jour, après avoir demandé une cigarette, fit sa confession. Oui, il avait tué Goïc pour le voler... tout l'argent avait passé en vin rouge acheté chez les Le Pape. Certes, il regretta de n'avoir pas avoué plus tôt, mais, pourquoi cacher avoir assisté à l'assassinat de ce marchand ? Et Créteau, avec un luxe de détails horribles, fit le récit de l'affreuse scène.

« C'était un soir de novembre 1934, un marchand se présenta au débit Le Pape, il avait un gros paquet sur l'épaule et demanda à boire.

« Cariou était également attablé, nous buvions du vin. »

Dehors, la nuit est obscure, le vent siffle sous les arches du Pont-Tymen.

Le patron Michel va et vient ; son pilon (Le Pape est un jambiste), résonne sur le ciment de la maison...

Le marchand se tient debout contre le comptoir ; la femme Le Pape regarde furtivement cet homme, qui doit porter une bonne somme sur lui, puis elle va fermer la porte d'entrée.

Etait-ce le signe convenu ?

Le Pape a frappé... le marchand s'éroule ; la mâchoire brisée, une plaie béante d'où le sang s'échappe à gros flots lui donne l'horrible aspect d'un demi-décapité se débattant contre une machine à donner la mort.

Un pilonage écrasera la poitrine de l'inconnu et quelques violents coups de sabot amèneront son dernier râle.

Puis, dans la nuit noire, un cadavre glissera sans bruit dans le canal distant de quelques mètres seulement.

Voilà les accusations de Créteau et de Cariou qui reconnaissent avoir aidé à transporter le Chinois, jusqu'à la cale de Pont-Tymen.

Le rôle de M^e Feillet, à qui les époux Le Pape ont confié leurs intérêts, paraît très lourd devant de telles précisions.

Au cours d'une reconstitution, les époux Le Pape ont toujours nié avoir participé à l'horrible forfait dont leurs deux co-inculpés les accusent.

Michel, bravant la foule de curieux massés près de la cale d'où le « Chinois » aurait été jeté, ne cessa de répéter son innocence et de manifester son étonnement de se trouver entre deux gendarmes. Elle, un peu cassée et vieillie, signa sa déclaration sans broncher, puis s'enferma chez elle près de son comptoir, tandis que Cariou et Créteau renouvelaient leurs aveux et indications.

Le squelette a parlé ?

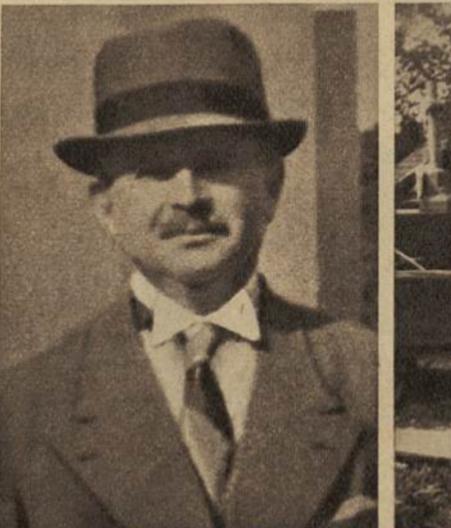
Le Parquet de Châteaulin, composé de MM. de Lisle, procureur ; Caudan, juge d'instruction ; le capitaine Frut et Gauffeny, greffier, fit procéder, le 16 mai, à l'exhumation de ce présumé « Chinois », enterré depuis plus de deux ans dans l'humble cimetière de Gouézec.

Le docteur Bastitt, médecin légiste, découvrit, parmi les pauvres restes, quatre côtes brisées et un maxillaire fracturé...

A quelques jours de la session d'assises au cours de laquelle ces deux affaires seront évoquées, il ne nous appartient pas d'émettre une hypothèse quelconque, ni de tirer aucune conclusion.

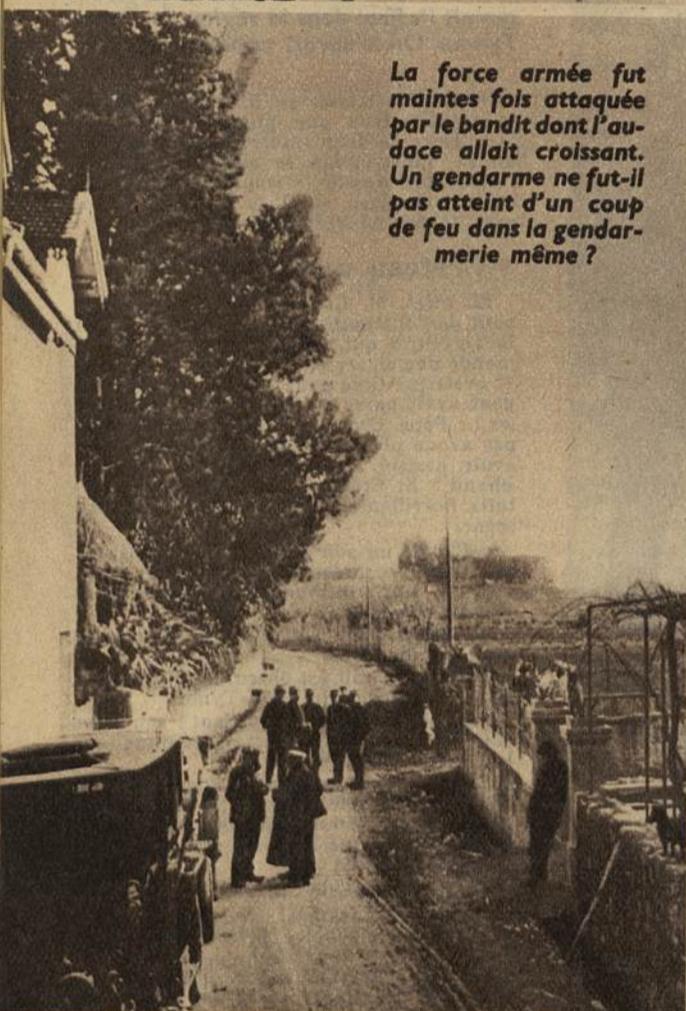
Souignons, néanmoins, qu'un deuxième crime, commis sur les bords du canal de Nantes à Brest, près du petit village de Lennon, a contribué à mettre au grand jour un premier crime qui a failli échapper à la justice des hommes.

Paul BOULCH.



Maudire, assassin qui garda longtemps son secret, s'émouvait quand on lui parlait de son petit Yves. — M. Caudan, juge d'instruction, qui parvint à arracher les aveux de Job-la-Terreur. — Le Parquet devant le cercueil du marchand chinois.

Les bandits de



La force armée fut maintes fois attaquée par le bandit dont l'audace allait croissant. Un gendarme ne fut-il pas atteint d'un coup de feu dans la gendarmerie même ?

Dans un récent numéro, nous avons montré comment la remarquable enquête des commissaires Delgay et Primborgne avait permis l'arrestation de Weidmann le tueur. Aujourd'hui, M. Métenier, ancien chef de la police criminelle, démonte le mécanisme de l'enquête qui devait aboutir à l'arrestation du bandit de Pégomas, plus terrible encore que Weidmann, puisque le bilan de ses crimes se chiffrait par 30 maisons lapidées, 3 vols, 4 profanations de cimetières, 42 incendies volontaires, 16 tentatives d'assassinats et 4 homicides volontaires.

La carte de visite de M. Schott devait perdre Weidmann. Contre le bandit de Pégomas, il n'y eut qu'un indice, bien plus faible encore, mais qui permit à M. Métenier de tout comprendre et d'arrêter l'assassin : une faute d'orthographe. Ceci dit, nous publierons, après l'affaire du bandit de Pégomas, le récit de quelques autres retentissantes affaires traitées par M. Métenier, maintenant à la retraite, mais qui fut un très grand policier et qui est, vous le remarquerez, un passionnant narrateur.

DE 1906 à 1913, Pégomas, devenu le pays de la « peur » et de « l'épouvante », par la volonté de criminels, avait acquis dans le monde entier une triste célébrité ; pendant sept années, la presse parla des exploits des bandits fantômes de Pégomas qui, la nuit venue, terrorisaient cette région si riante et si calme d'habitude.

Le jasmin et les tubéreuses embaumaient l'air ; le radieux soleil méditerranéen éclairait ce joli site, situé entre Cannes et Grasse.

Brusquement, des démons jetèrent le désarroi chez les cultivateurs ; ils lapidèrent leurs maisons à coups de pierres, brûlèrent celles-ci, profanèrent des cimetières, puis s'enhardirent jusqu'à tuer les habitants.

Jusqu'alors, on n'avait pas attaché une très grande importance à ces événements purement locaux qui ne se produisaient que pendant la saison d'été. Les gens du Midi passent pour avoir une fertile imagination, on dit aussi qu'ils exagèrent beaucoup ; ailleurs, on croyait à des querelles de clocher, à des vengeances paysannes ; on riait en lisant ces romanesques récits ; mais, dès que le sang coula, on dut changer d'avis, la farce tournait au drame, les bandits existaient réellement.

Pégomas avait pris une physionomie tragique, ses habitants se terraient chez eux et fermaient leurs portes à double tour.

Après la maréchaussée vint la police ; Nice, puis Paris, délèguèrent leurs plus fins limiers ; on augmenta le nombre des gendarmes, on organisa des surveillances qui furent habilement déjouées par les mystérieux bandits.

Dans les différents quartiers de Pégomas, dès que le beau temps venait, on ne vivait plus ; on attendait avec anxiété le bruit d'un coup de feu annonçant qu'une nouvelle victime venait de tomber.

Au lieu de courir vers l'endroit d'où semblait venir la détonation, les Pégomassoises éteignaient leurs lumières pour ne pas attirer l'attention des assassins qui rôdaient autour d'eux.

On lisait sur les portes des granges, des cimetières, des inscriptions tracées à la craie, qui avertissaient la population que de nouveaux attentats allaient être commis : « Une ferme va brûler. » — « Le sang va couler. » — « Vivent les bandits. »

Toutes ces inscriptions étaient de la même main ; on constatait les mêmes fautes d'orthographe ; l'auteur de ces avis macabres employait toujours les mêmes expressions.

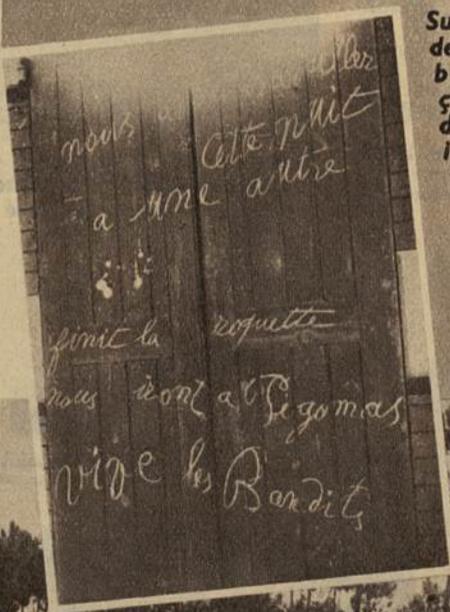
Les balles qui tuaient étaient du même calibre et coulées dans un roseau. Les douilles ramassées sur le lieu des crimes étaient percutées par le même fusil.



A quels mobiles obéissaient ces forcenés qui frappaient à tort et à travers ? On ne volait pas, ou si peu, que le jeu n'en valait pas la chandelle. Ceux ou celles qui tombaient sous leurs coups étaient des personnes bien inoffensives qui ne se connaissaient pas d'ennemis. On faisait bien allusion à des crimes politiques ou d'intérêt, à des anarchistes, à des individus qui semaient la terreur afin d'obliger les propriétaires à vendre leurs biens pour un morceau de pain. Toutes ces hypothèses étaient sans fondement, elles tombaient dès que l'on réfléchissait un peu.

S'agissait-il d'un fou, d'un maniaque qui donnait la mort pour satisfaire sa passion sanguinaire ? Dans Pégomas et dans la région immédiate, on n'en connaissait aucun.

Les habitants observaient un mutisme absolu ; ils refusaient de renseigner la police ; faisaient grise mine à ceux qui essayaient de provoquer leurs confidences. Le maire, lui-même, un honnête homme qui connaissait à fond tous ses administrés, ne savait absolument rien, du moins il l'affirmait énergiquement.



Sur les portes des granges les bandits traçaient à la craie des inscriptions indiquant leurs futurs forfaits

Aussi la police travaillait-elle dans le vide, au milieu de l'indifférence générale. C'est tout juste si on ne l'accusait pas ouvertement d'être l'instigatrice de ces horribles attentats.

Cela est si vrai que, lorsque j'arrivai à Pégomas avec mes inspecteurs, il me fallut supplier un cafetier de la place du Logis afin de pouvoir manger et dormir ; ailleurs, on refusait de nous loger, et il n'y avait pas d'hôtels.

Ce commerçant, vieux et acariâtre, faisait de la politique, critiquait tout le monde, y compris le gouvernement et les autorités ; il mettait sur le compte de ses adversaires politiques tous les crimes commis dans le pays ; ce demi-fou conservait dans sa cuisine son propre cerceuil.

Mon arrivée eut lieu le lendemain d'une tentative d'assassinat.

Le dimanche 29 juillet 1910, jour des élections législatives, un sieur Magagnosc, président de la « Libre Pensée », était monté à la poste, vers neuf heures du soir, en compagnie du maire et de quelques amis, pour attendre le télégramme annonçant le résultat de ces élections.

Renseignés, ils reprenaient le chemin du logis lorsque, arrivés près du cimetière, un coup de feu claqua dans la nuit.

Grièvement blessé à la cuisse gauche, Magagnosc s'était affaissé.

L'auteur de cette sauvage agression avait réussi à s'enfuir avant que les spectateurs de cette scène dramatique aient eu le temps d'intervenir. Le Parquet de Grasse avait alerté mon service et je fus désigné pour prendre la direction des recherches.

Ce n'était pas le premier crime ; déjà, le 2 avril 1906, un incendie avait détruit la sacristie de l'église de Pégomas, allumé un dimanche après vêpres ; puis, de cette date au 21 août 1907, on avait enregistré dix-sept incendies volontaires et trois tentatives de meurtre ; puis le calme était revenu et avait duré pendant trois ans.

Le 5 mai 1910, les incendies recommencèrent ; une nouvelle tentative d'assassinat fut commise ; j'intervenais après la seconde, celle dont avait été victime le président de la « Libre Pensée ».

Le sourire désabusé du juge d'instruction auquel j'étais allé me présenter, ses haussements d'épaules et ses amères réflexions n'étaient pas faits pour me donner de l'espoir ; son procureur n'était guère plus enthousiaste ; il était visible que ces magistrats en avaient par-dessus la tête de Pégomas et de ses bandits fantômes.

Dans le camp des libres-penseurs, on croyait fermement à un attentat politique ; aussitôt ils me désignèrent le coupable : le fossoyeur, qu'un témoin affirmait avoir vu passer sous ses fenêtres, quelques instants avant le crime, la tête recouverte d'un mouchoir rouge, un fusil à la main. La maison de ce témoin était située non loin de l'endroit où Magagnosc avait été blessé.



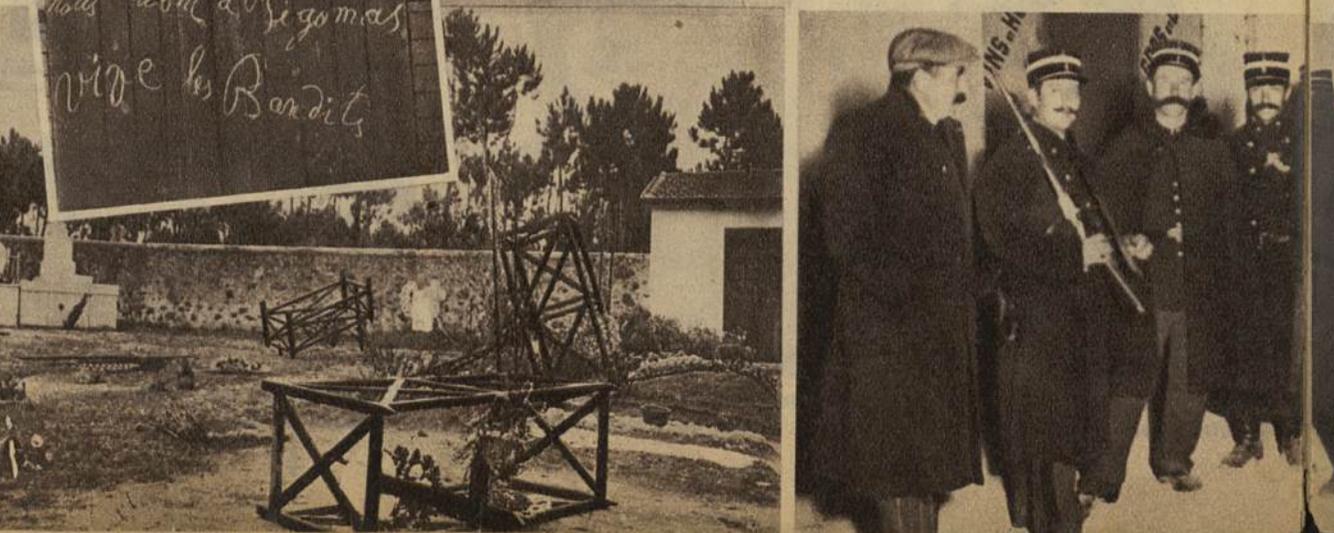
J'interrogeai le fossoyeur ; je trouvai dans sa poche une cartouche à balle semblable à celle qui avait atteint le président de la « Libre Pensée ». Il l'avait, dit-il, ramassée sur la route. Chez lui, je découvris d'autres projectiles du même genre, dissimulés dans une cage à fromages ; il avait donc menti. Le fossoyeur possédait des effets d'habillement semblable à ceux décrits par le témoin, y compris un mouchoir rouge.

L'homme donna aussitôt un alibi et affirma que, le soir même, il n'était pas à Pégomas, mais à Mouans-Sartoux.

Je fis garder le suspect à la mairie ; pendant la nuit, quelques exaltés tentèrent de le délivrer.

Son alibi fut reconnu faux ; le fossoyeur avait quitté Mouans-Sartoux le dimanche soir vers sept heures et n'était revenu dans cette localité que le lundi matin ; dans la journée de ce dimanche, il avait envoyé chercher son fusil à Pégomas.

Le cimetière de Pégomas lui-même fut profané à quatre reprises. — Devant l'insuccès des recherches, on accrut le nombre des gendarmes.



Pégomas

Les charges se précisait ; il ne restait qu'à vérifier s'il avait été possible au témoin de dévisager dans l'obscurité celui qu'il accusait ; l'expérience fut concluante.

Le Parquet de Grasse renvoya le fossoyeur devant la Cour d'assises qui l'acquitta. Était-il coupable ou innocent ? Lui seul le savait. En tout cas, les événements qui suivirent son arrestation prouvèrent que si cet individu était l'auteur de l'attentat de Magagnosc, il avait des complices car, vers la fin du même mois, de nouveaux incendies éclatèrent et un vieillard, attablé dans un café, était blessé par une balle de fusil. Celui-là ne faisait pas de politique ; c'était un brave homme qui ne demandait qu'à vivre tranquillement.

En août, un cultivateur recevait des chevrotines dans le dos ; puis, le 28 du même mois, un cabaretier de la Roquette, commune voisine de Pégomas, qui dormait sur un banc devant son débit, était tué à bout portant par une balle du même calibre que les autres. La même nuit, à quelques kilomètres plus loin, un bâtiment brûlait ; au jour, je relevai sur une porte l'inscription suivante :

« Honneur aux bandits. — Vivent les bandits. — Nous reviendrons bientôt. »

J'en conclus que l'assassin errait la nuit dans la campagne et qu'il tirait au hasard de ses rencontres, que, par conséquent, il ne choisissait pas ses victimes.



Jusqu'à septembre, la terreur continua de régner ; les incendies se succédaient, des coups de feu étaient tirés.

La chasse aux bandits n'était pas chose aisée ; une surveillance en pleine obscurité ne pouvait donner aucun résultat. Seul le hasard était capable de nous favoriser, en nous mettant en présence des criminels.

Par contre, ceux-ci pouvaient épier nos faits et gestes et nous abattre comme des chiens ; un de mes inspecteurs, Pomarola, faillit passer de vie à trépas ; deux gendarmes, Paoli et Casse, leur servirent de cible ; si le dernier s'en tira sans beaucoup de mal, le second fut grièvement blessé.

Je commençais à comprendre la raison des insuccès de mes prédécesseurs. Où chercher, à qui s'en prendre ? Nous avions affaire à des fantômes qui se glissaient dans les bois à la faveur des ténèbres, franchissaient des murs, des haies, tiraient à travers les persiennes closes, puis s'en allaient tranquillement leur coup fait.

En admettant même que nous ayons eu la chance de nous trouver face à face avec l'un d'eux, il pouvait aisément se débarrasser de son arme en la jetant dans l'herbe ou dans un taillis. La partie n'était pas égale, les bandits restaient les plus forts.

Au cours des visites domiciliaires pratiquées chez certains habitants, j'avais bien trouvé des objets suspects, des pierres dans un panier, des balles rondes coulées dans des roseaux, qui ressemblaient aux autres, mais les preuves matérielles manquaient.



Dès le mois de juillet 1911, les attentats recommencèrent ; si les incendies se faisaient plus rares, les crimes de sang augmentaient.

Le plus odieux fut l'assassinat de Mme Roussey-Dalon, qui habitait La Roquette. Après avoir passé la soirée en famille, cette dame était montée dans sa chambre pour se coucher ; elle allait fermer ses persiennes lorsqu'un individu, caché dans les oliviers bordant la maison, la mit en joue et tira. La balle atteignit la victime en pleine poitrine ; la mort fut foudroyante.

Peu après, trois fermes étaient lapidées.

Cet assassinat fit d'autant plus de bruit que Mme

La foule, au paroxysme de l'épouvante, s'est groupée devant la mairie de Pégomas, attendant des nouvelles.

Roussey-Dalon, qui habitait habituellement la villa, vivait en mauvaise intelligence avec son mari. La rumeur publique ne manqua pas d'accuser celui-ci, à faux d'ailleurs, d'être le meurtrier ; plus tard, sa complète innocence fut démontrée par les ayeux du véritable assassin.

Le lendemain, il y eut d'autres victimes. Des cultivateurs, les époux Boetti, venaient de se mettre au lit lorsqu'un projectile brisa une vitre de la fenêtre de leur chambre et alla s'aplatir contre un mur.

Aussitôt le mari se leva, s'arma de son fusil et s'approcha avec précaution de la fenêtre ; une seconde balle lui frôla la tête, puis le malfaiteur s'enfuit.

Un gendarme, cantonné à La Roquette, essaya aussi un coup de feu tiré par l'invisible assassin.

C'était la première attaque contre la force publique ; ce ne devait pas être la dernière ; l'audace des bandits n'avait plus de limites.

Un sieur Dalmaso, assis dans sa salle à manger, fut blessé à la poitrine par un coup de feu tiré à travers la porte ; ce fut le dernier attentat de cette année-là.

Le café Merle où fut abattu l'Italien Bologna. — Le gendarme Paoli, sortant de diner, fut littéralement mitraillé par un individu caché dans le jardin



Soleil du Midi, air embaumé, site enchanteur. Mais, derrière les frondaisons, un fusil apparaissait et c'était la mort !

Le 13 novembre 1912, Risso Martin était assassiné à La Roquette ; le 20 du même mois, le cimetière de cette localité était profané ; des incendies suivirent, puis les bandits bouleversèrent le cimetière de Mouans-Sartoux.

Le 1^{er} décembre, un sieur Alavena était tué à Saint-Jean ; le 21, les deux cimetières furent saccagés ; enfin, le 30, un cordonnier, le sieur Barral, domicilié à Pégomas, était blessé par une balle.

L'année 1913 commença par de nouveaux attentats :

Bologna, un Italien, était grièvement blessé au café Merle ; quatre jours plus tard, le gendarme Paoli, cantonné à Pégomas, sortant de dîner, fut littéralement mitraillé par un homme caché dans un jardin. Peu après, en plein jour, sur la route de La Roquette



à Pégomas, son collègue Casse, qui se rendait dans cette dernière localité, aperçut le canon d'un fusil qui luisait à travers la broussaille ; avant qu'il ait pu esquisser le moindre mouvement, un projectile lui traversait la cuisse.

Maîtrisant sa douleur, le gendarme déchargea sa carabine dans la direction de son agresseur, puis, épuisé, s'effondra.

C'était le dernier crime que nous devions enregistrer.

(A suivre.)

René METENIER,
Ancien chef de la Police criminelle.

La mise en page de ce numéro
est de J.-G. SÉRUZIER.

DETECTIVE

directeur
Marius LARIQUE

AVANT LE CHATIMENT



La femme Le Pape, inculpée de meurtre, signe sa déclaration aux policiers, au cours d'une reconstitution, près de Lennon.

(Lire, page 13, notre reportage sur les deux crimes de Lennon).